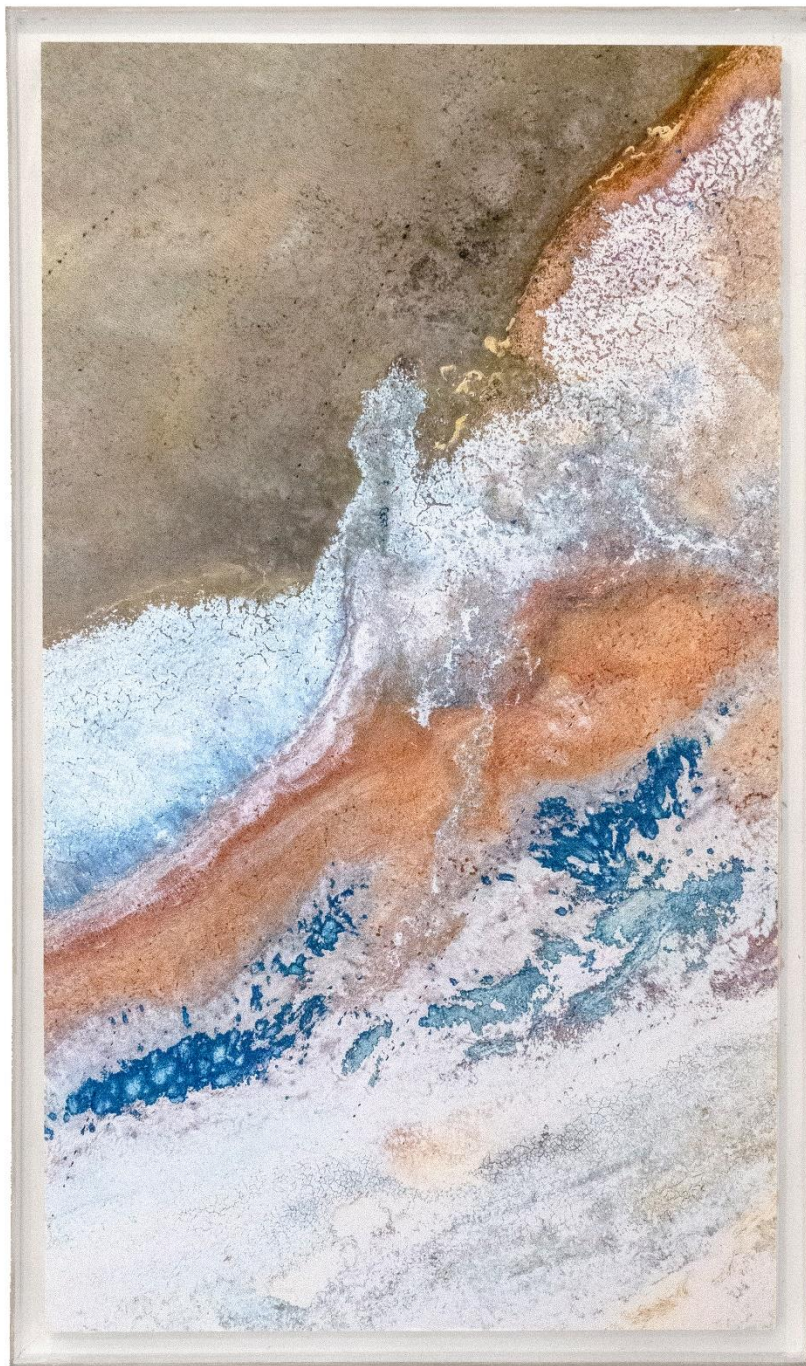


LACOSTE



Niko, « La Palme I » 42°58'32.2197" N 3°1'31.2777" E, Photographie des salins de La Palme, 107x90 cm, 2022

BULLETIN MUNICIPAL – ETE 2023

MAIRIE DE LACOSTE

Tel : 04 90 75 82 04

Courriel : mairie@lacoste-84.com

Site : www.lacoste-84.com

Sommaire

Sommaire	p. 1
Mot du Maire	p. 2
In Mémoriam	p. 3
Etat civil	p. 5
Actualités	p. 6
CCFF	p. 19
La Cure	p. 20
Ecole	p. 23
En langue d'ici	p. 25
Vie culturelle	p. 27
Action sociale	p. 29
Comptes rendus des conseils municipaux	p. 31
Associations	p. 37
Informations	p. 41
Informations municipales	p. 44
Programme Fête votive	p. 47

Rédaction

Commission bulletin municipal et Communication de la Mairie de Lacoste

Responsable de la publication

Mathias HAUPTMANN

Membres

Mathias HAUPTMANN

Arlette LEROY

Patricia LOUCHE

Alexandra MORETTI

Monique PAQUIN

Aline SALVAUDON

Conception graphique - Mise en page

Sophie MOLINAS

Impression

Imprim'apt sur papier 100% recyclé / encre végétale

Notre couverture :



Niko est un réalisateur de films et un photographe né en 1976 en France.

Après des études de cinéma à Paris, il est rapidement devenu superviseur des effets visuels pour des clips musicaux, des publicités et de la fiction. En 2001, il a cofondé Nobrain, un trio de réalisateurs. Nobrain a réalisé plus de 50 publicités et 15 clips musicaux, remportant de nombreux prix.

Depuis 7 ans, Niko développe sa création personnelle à travers la photographie aérienne. Basé à Lacoste, il navigue toujours entre chez lui, Paris, et des tournages dans le monde entier. Pendant ses temps libres ou lors de prises de vue en extérieur, il a développé un goût pour la photographie aérienne et la représentation de paysages abstraits. Son art repose sur la découverte de tableaux cachés dans des paysages inattendus.

Il propose des compositions photographiées en "Verticale Absolue", parfois graphiques ou organiques qui souvent donnent le doute au spectateur. Est-ce de la peinture ou de la photographie ? Ses œuvres jouent, en effet, sur la frontière parfois très ténue entre la photographie et la peinture abstraite.

Niko a rejoint le groupement d'Art Lacoste en 2019 et poursuit son développement artistique au contact des artistes Lacostois.



Lacostoises, Lacostois,

L'été s'annonce sur une note un tout petit peu plus optimiste suite à une sécheresse précoce jusqu'en mai. Durant le mois de mai de nombreuses pluies ont eu lieu et quelques orages plus conséquents en juin ont conduit Madame la Préfète à lever certaines restrictions sur l'usage de l'eau mises en place précédemment en mai et juin.

Suite à la publication d'un arrêté de la préfecture plus restrictif pour l'été 2023, concernant la fréquentation des massifs forestiers, nous avons revu notre mode de surveillance de la forêt des Cèdres. Suite à ma demande, nous avons obtenu le financement pour un deuxième poste de garde communal affecté sur le site dérogatoire de la forêt des Cèdres. Celui-ci est octroyé par la CCPAL sur le budget de l'OTI (Office de Tourisme Intercommunal) au titre de la préservation de ce site touristique majeur du territoire, labellisé « espace naturel sensible » qu'est notre forêt des Cèdres située sur les communes de Bonnieux, Ménerbes et Lacoste.

La mission des deux gardes recrutés débutera le 1^{er} juillet sur une amplitude de 7 jours sur 7 et se terminera le 15 septembre, au plus tard le 30 septembre selon la météo.

Nos projets d'acquisitions et de créations de logements sont en cours avec l'aide de l'EPF Paca, à travers une convention avec la CCPAL. Des rencontres avec des aménageurs sont prévues et les tractations entre les différents propriétaires sont en cours pour des résultats, je le souhaite, à la hauteur des espérances.

La première tranche de la restauration de nos remparts va débuter grâce à l'aide de la Fondation du Patrimoine et des généreux donateurs. Une conférence a été donnée le 23 juin à la salle des fêtes de Lacoste, animé par M. Christian MARKIEWICZ, archéologue, afin de sensibiliser les personnes sur le sujet. Un grand

merci à lui et également au Parc Naturel Régional du Luberon pour leur aide dans ce projet.

A l'automne débutera également l'aménagement de l'entrée nord du village avec le busage du fossé, la création d'un trottoir et d'un ralentisseur augmentant ainsi la sécurité des piétons à l'intérieur du village. Nous sommes aidés pour cette réalisation par le Département et je remercie tous les intervenants.

Dans le registre des économies d'énergies, nous allons terminer d'équiper notre éclairage public en led pour les 18 luminaires restants ainsi que les projecteurs du stade municipal très énergivores.

Un des points noirs reste la vitesse élevée des véhicules traversant le village. Afin de sensibiliser les conducteurs dans un premier temps, deux radars pédagogiques seront installés, rue du Temple et route de Ménerbes.

Le déclassement d'un chemin piétonnier perdu et impraticable depuis de nombreuses décennies entre le Portail des Chèvres et la Rue du Temple est en cours. Une enquête publique va avoir lieu. Prochainement, la surface concernée d'environ 300 m² sera revendue aux propriétaires riverains.

L'aire de jeux à côté de l'école a été inaugurée et est fonctionnelle ; le chemin du Château a bénéficié d'un magnifique enrobé sur ses 500 m de longueur conférant un accès digne au monument emblématique de notre village qu'est le Château du Marquis de Sade.

L'été s'annonce chaud, des spectacles et concerts en quantités, une fête votive, des expositions, du théâtre à l'automne et des activités en tous genres.

Je renouvelle mon appel aux dons auprès de la Fondation du Patrimoine qui nous accompagne pour la restauration de nos remparts à travers votre soutien. Devenez acteurs de la sauvegarde du Patrimoine Lacostois. Merci pour votre mobilisation.

Je vous souhaite un très bel été, de bonnes vacances à ceux qui en prennent et prenez soin de vous.

Mathias HAUPTMANN,
Maire de Lacoste.

Richard GAUTIER



Tout petit déjà il venait à Lacoste avec ses parents lors des manifestations festives et autres, Lacoste était très vivant à cette époque. Claude son papa jouait au foot dans l'équipe de Lacoste, avec Mireille ils étaient très investis en prêtant leur matériel pour l'organisation des festivités du club. Richard a également joué ailleurs longtemps car il avait un bon niveau qui lui a permis de jouer dans des divisions supérieures.

Richard a commencé à travailler à la boulangerie Paquin à Lacoste où il était apprenti boulanger. Sa formation terminée, il a continué quelques années dans ce domaine et a finalement rejoint Claude et Mireille pour travailler avec eux au sein de l'exploitation familiale comportant des vignes et des cerisiers, mais surtout une activité de courtage de fruits et légumes et d'aulx.

C'est l'époque des gros camions, des déplacements dans d'autres départements, des livraisons aux clients,

beaucoup de route et de travail. Parallèlement, Richard s'est marié à Sonia au début des années 2000, fondant une famille avec deux beaux enfants, Elisa et Romain.

Richard avait également une énorme passion, la chasse, héritée de son père, Président de la société de chasse de Lacoste. Richard était le président du groupement de Chasse du Luberon et était Lieutenant de Louveterie, ce dont il était très fier.

Richard, sur notre demande, remplace Mireille, sa maman disparue en 2011 et est élu conseiller municipal lors d'élections complémentaires partielles en mai 2012.

Dynamique et énergique, il s'avère tout de suite efficace et intègre naturellement les commissions voirie et forêt. Ses prises de positions sont sans détours et ses conseils précieux. Il était droit et honnête et figure parmi les membres de la liste par deux fois lors des élections de 2014 et 2020.

Richard était un des derniers agriculteurs de Lacoste, il en reste très peu.

Richard était quelqu'un d'attachant, fidèle en amitié, nous en garderons tous un fort souvenir.

La commune et le Conseil municipal adressent leurs sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Extrait du discours de M. le Maire.

Claude RENONDIN



Claude RENONDIN est né en 1931 à Suresnes. Avec son épouse Maryvonne, ils ont eu trois fils et de nombreux petits-enfants. C'est lors d'une visite chez des amis à Bonnieux, qu'ils sont tombés sous le charme du Luberon. En 1983, ils achetèrent une maison à Bonnieux à la frontière de Lacoste. Depuis 2011, ils ont intégré le village de Lacoste où ils vivaient des jours heureux et paisibles. Ils ont apprécié l'accueil chaleureux du voisinage et la gentillesse des Lacostoises et Lacostois. Claude était un époux, un père et grand-père très aimant. Il était très avenant et convivial avec les personnes qu'il rencontrait.

Paulette CHASTEL

Paulette était une enfant du pays, étant née à Lacoste en 1929 de Félicie et Henri MOLINAS. Elle y a vécu toute son enfance et son adolescence. Quand elle épousa Raymond CHASTEL, elle alla vivre à Ménerbes. En 1990, elle est revenue à Lacoste dans sa nouvelle construction sur le plateau. Elle était une maman et mamie attentionnée et fidèle en amitié.

Jacqui TRUPHEMUS



Lacostois de toujours, Jacqui est né dans la ferme du Vallin à la yaude avant-guerre en 1936. Il a de fait bien connu toute l'évolution du village jusqu'à aujourd'hui.

Il est de la génération des Jeannot MADON et autres, élevés d'ailleurs pratiquement ensemble. Mobilisé tout jeune lors des « événements d'Algérie » comme on appelait cela à l'époque, il en restera marqué comme tous ceux qui ont connu cette guerre et n'en parlera pas beaucoup.

Marié ensuite à Colette avec qui il aura trois enfants, il s'installe comme artisan maçon et au fil des ans intervient à de très nombreuses reprises pour la commune. On lui doit notamment la réalisation des calades dans les rues hautes du village, période sur laquelle il forme également son fils Eric au métier.

Il devient Conseiller Municipal en 1989 puis en 1995 sous les mandats de M. RAVOIRE puis de M. GREGOIRE ; son père l'avait été avant lui.

Il faisait partie des anciens combattants du village, rattaché à la cellule de Bonnieux et était le dernier à participer chaque année à la Cérémonie du 11 novembre comme porte-drapeaux.

Toujours prêt à rendre service, il était impliqué dans toutes les festivités, et il fut notamment un temps Président du Comité des Fêtes lors d'une des différentes tentatives de création de celui-ci. Il participait avec son épouse également et naturellement aux festivités de l'école et ses sorties diverses en bus.

Fervent supporter de l'équipe de foot Lacostoise, l'USL, il en fut dirigeant durant de très nombreuses années ainsi que son épouse. Ses fils et gendre, étaient joueurs, le volet social et festif sur ces décennies était intense à Lacoste et réunissait tout le monde.

Il est resté toute sa vie fidèle à ses idées et refusait farouchement toute quelconque annexion de son village.

Il s'est éteint le 17 décembre 2022 entouré par les siens à l'âge honorable de 86 ans.

La commune et le Conseil municipal adressent leurs sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

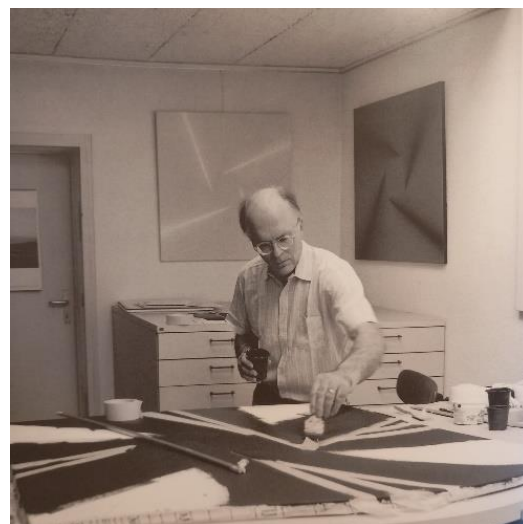
Extrait du discours de M. le Maire.

Peter SOMM

Peter SOMM est né en 1940 à Sulgen en Suisse. Il se consacre très tôt à ses études de médecine entre 1958 et 1965 et à l'art concret en autodidacte.

Il poursuivra ensuite sa carrière médicale en tant qu'anesthésiste à Berne où il poursuivra son activité artistique en parallèle. Il résidera successivement à Kreuzlingen, Berlin, Zurich. C'est à partir de 1998 qu'il partagera sa vie entre Lacoste et Herrenschanen, près de Berne.

Peter SOMM s'en est allé tout aspiré par la lumière et l'infinitude à l'image de ses mystérieuses créations. Lacoste se souviendra que Peter, au côté de Suzanne, dégageait une impression de calme, d'harmonie et d'élégance.



Mariage



CHAVET Louis et ARAUZO ARRANZ Yolanda
Le 17 décembre 2022

Renouvellement de vœux



GERARDIN Pierre et RIÉGEL Madeleine
ont fêté leurs noces de Platine le 14 février 2023 à Lacoste
à l'occasion du 70^{ème} anniversaire de mariage qui fut
célébré le 14 février 1953 en Meurthe et Moselle.

Tous nos vœux de bonheur aux (nouveaux) mariés

Naissances

GOMEZ Maé le 2 novembre 2022
BLIN Nans le 28 janvier 2023
COUSIN BIZET Maëlyo le 31 janvier 2023
LOUAFI Tasnyme le 11 février 2023
Mathieu RIBEIRO le 26 février 2023

Cordiales félicitations aux parents

Décès

TRUPHEMUS Jacqui le 17 décembre 2022
RENONDIN Claude le 28 décembre 2022
CHASTEL Paulette née MOLINAS le 26 février 2023
GAUTIER Richard le 19 mars 2023
GAUTHIER Jean-Pierre le 21 juin 2023
*(Compte tenu des contraintes de délai de parution,
nous évoquerons M. GAUTHIER Jean-Pierre dans le prochain bulletin municipal)*

Nous avons une pensée pour ceux et celles qui nous ont quittés et dont nous conservons le souvenir

Site dérogatoire : Forêt des Cèdres du Petit Luberon

Extrait de l'intervention de M. le Maire lors de la réunion du Conseil Communautaire de la CCPAL le 25 mai 2023, afin d'obtenir le financement d'un garde forestier. La demande a été acceptée à l'unanimité à hauteur de 8 400,00€.

Mme la Préfète de Vaucluse a pris le 29 mars 2023 un nouvel arrêté concernant l'accès aux massifs forestiers du 15 juin au 15 septembre.

Celui-ci définit comme l'arrêté précédent 3 niveaux de risque incendie en fonction des conditions météorologiques : sévère (jaune), très sévère (rouge) et exceptionnel (rouge écarlate).

Une des modifications majeures par rapport à l'arrêté de 2015 est que désormais en risque sévère, l'interdiction d'accès en forêt concerne la journée entière et plus seulement l'après-midi.

La Forêt des Cèdres du Petit Luberon est un site majeur d'accueil du public sur notre territoire. Labellisée Espace Naturel Sensible par le Département de Vaucluse, elle est fréquentée par plus de 30 000 personnes chaque été. La communauté de communes a investi en 2014 plus de 300 000€ pour réaliser des circuits de découverte accessibles aux familles et aux personnes en situation de handicap, au titre de sa compétence tourisme.

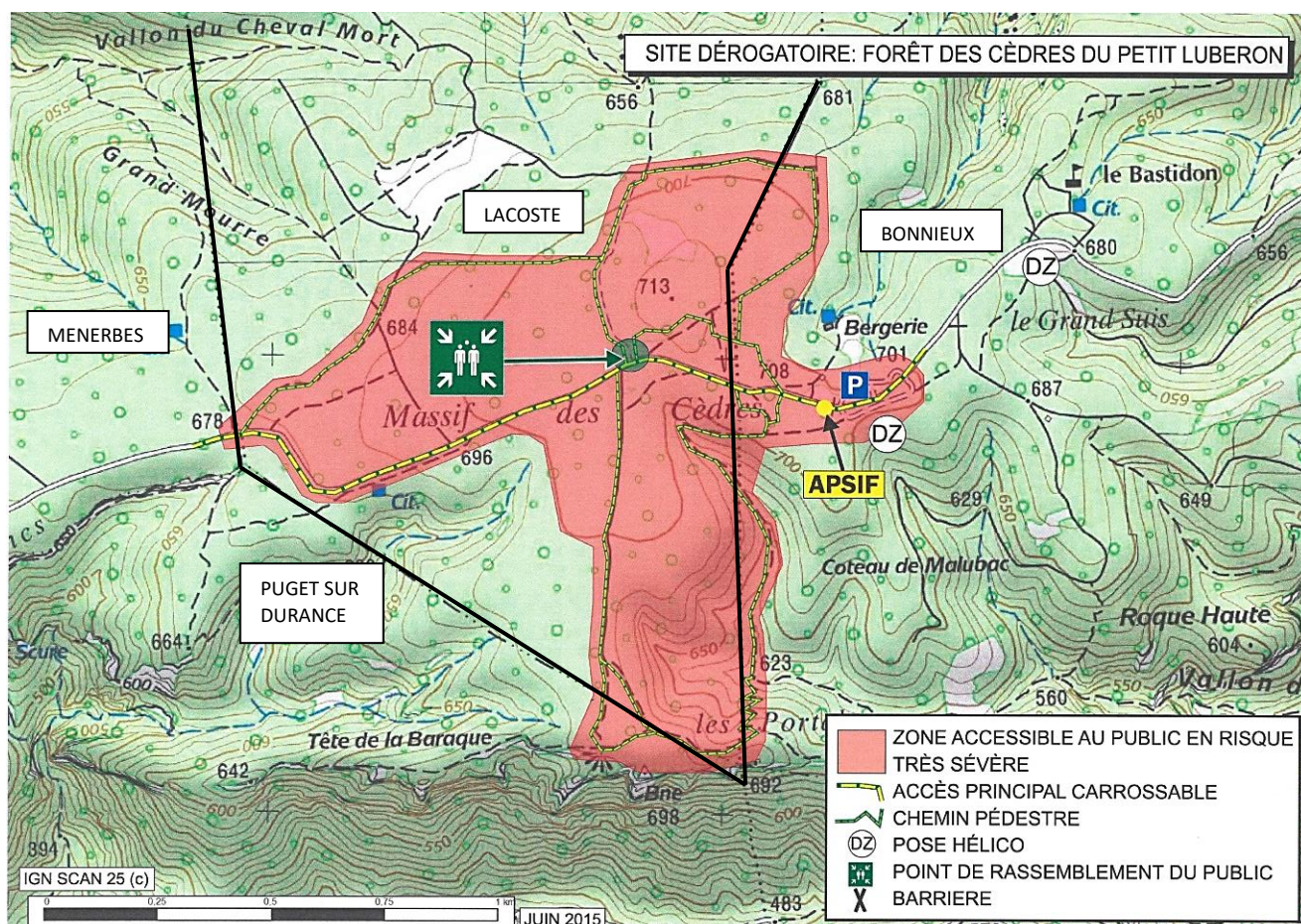
La forêt des cèdres bénéficie depuis 2014 d'un cahier des charges validé par la Préfecture, qui lui confère un statut dérogatoire : elle peut rester ouverte même en risque très sévère. Cette dérogation implique pour les communes propriétaires du site, l'embauche d'un garde saisonnier intercommunal, présent sur site les après-midis des jours

de risque très sévère. Ce garde est recruté par la commune de Lacoste, son financement est assuré à parts égales par les communes de Lacoste, Bonnieux et Ménerbes. Le site dérogatoire englobe les sentiers balisés (carte). La présence d'un garde garantit la sécurisation quel que soit le niveau de risque incendie, au vu du comportement de certains visiteurs...

Pour conserver la dérogation, nous devons embaucher un garde supplémentaire afin de maintenir une présence lors de toutes les journées de risque très sévère (en 2022 : 35 jours). Nos communes ne pourront pas faire face à cette dépense supplémentaire. Nous sollicitons donc la CCPAL au titre de sa compétence en matière de tourisme et de développement économique. Le coût annuel de ce deuxième garde avoisine les 8 400,00€ pour 3 mois.

Sinon, nous avons décidé de ne pas reconduire la dérogation dont bénéficie la forêt pour cette saison estivale 2023. Celle-ci serait alors fermée dans les mêmes conditions que l'ensemble du massif du petit Luberon.

Un autre argument : le nouvel arrêté concerne toutes les forêts, y compris celles autour des villages. Sans site dérogatoire gratuit, les gens ne pourront plus du tout aller en forêt en risque très sévère, même les habitants !





ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 15 JUIN AU 15 SEPTEMBRE

En 2023, la réglementation concernant l'accès aux massifs forestiers du Vaucluse évolue. En fonction du niveau de risque météorologique, **l'accès peut être limité ou interdit sur un ou plusieurs massifs. Les travaux en extérieur sont également réglementés** dans les massifs et dans une bande de 200m autour. A Lacoste, la réglementation sur les travaux s'applique de fait sur toute la commune (hors zone urbaine)



Risque « vert » : Accès et travaux possibles.



Risque « jaune » : Accès et travaux possibles mais recommandés LE MATIN.



Risque « rouge » : Accès interdit toute la journée sauf DEROGATION*.
Travaux possibles de 5h à 13h, moyens de prévention (extincteur etc.) obligatoires sur le chantier



Risque « rouge Extrême » : Accès et travaux interdit toute la journée.

*La **dérogation** concerne les groupes accompagnés par un professionnel des activités de pleine nature habilité, et certains sites dérogatoires, dont la liste est disponible sur le site internet de la préfecture. La forêt des cèdres du Petit Luberon est dérogatoire, elle restera accessible en risque Rouge

INFORMATION SUR LES NIVEAUX DE RISQUES

Site internet de la préfecture : <https://www.risque-prevention-incendie.fr/vaucluse/>

Borne d'appel : **04 28 31 77 11** (Mise à jour à 19h pour la journée du lendemain)

Ce qui change :

-Les niveaux de risques s'appliquent **sur l'ensemble des massifs du Vaucluse**, la restriction d'accès concerne dorénavant toutes les forêts et pas seulement le Luberon et les Monts de Vaucluse. Voir la carte pour les massifs de la commune de Lacoste : **Vallée d'Apt** et **Petit Luberon**

-Le niveau de risque orange « très sévère », permettant l'accès aux massifs le matin est **supprimé**

-La circulation des véhicules à moteur est **interdite du 15 juin au 15 septembre sur l'ensemble des chemins non revêtus situés à l'intérieur des massifs forestiers**. A Lacoste, cela concerne en partie le chemin des carrières et du Mourre blanc et le chemin de Puget, et bien sur la piste DFCI de la Valmasque.

Les remparts de Lacoste / Toute son histoire

La commune s'est engagée dans une démarche de restauration des remparts et des 3 portes : Portail de la Garde, Portail des Chèvres et porte dite « Moderne ».

Les bulletins municipaux précédents vous ont informés des différentes étapes liées à ce projet.

Notre rôle d'élu est de sauver si nécessaire, améliorer et surtout transmettre ce patrimoine qui fait partie de notre quotidien, de notre richesse locale et collective.

Dans le cadre d'information et d'animation nécessaires à la poursuite de ce projet, une conférence présentée par Christian MARKIEWICZ a été organisée le 23 juin 2023 à la salle Jeannot MADON.

Le Parc Naturel Régional du Luberon également partenaire était représenté par Coline PHILY, architecte du patrimoine.

Une conférence riche en enseignements, devant un public attentif et animée de façon passionnée par Christian MARKIEWICZ a été un moment fort de partage et d'échanges.

Le patrimoine rassemble et cela a été le cas lors de cet événement.

N'hésitez pas à participer à la collecte organisée auprès de la Fondation du Patrimoine.

Merci à tous pour votre implication.



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur

World Trade Center Marseille Provence

2 rue Henri Barbusse

13001 Marseille

07 88 25 74 22

paca@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [i](#)



L'aire de jeux est terminée !

Ce projet part de loin, sur le dernier mandat, où la réflexion était déjà engagée avec les parents d'élèves et par leur volonté affichée : il semblait évident que l'aire de jeux se situe près de l'école.

Nous voulions quelque chose de bien, fonctionnel et un peu original à la fois, d'où l'idée des gradins qui peuvent accueillir du public et qui en même temps confère une certaine majesté au site.

L'objectif était d'améliorer l'accueil et la sécurité sur la place des tilleuls mais également aux abords de l'école, et d'embellir l'entrée du village, important d'un point de vue paysager, tout en créant un pôle attractif et convivial pour les enfants.

Le choix du terrain

Le terrain sous l'école de 700 m² semblait le plus approprié. Mais le terrain n'étant pas à nous, nous avons persuadé M. GIMPEL, le voisin, de nous le vendre.

Charge à nous de réaliser un accès à sa propriété par le dessous via le chemin des Restanques.

M. GIMPEL a donné son accord en juin 2019 pour l'achat du terrain de 723 m² pour la somme de 8 660,00€ subventionné par le FRAT (Fond Régional d'Aménagement du territoire) à hauteur de 3 500,00€. L'achat a été réalisé le 10 octobre 2019.

La mise en forme du projet

Préalablement nous avons confié la mission de conception du projet d'aménagement à une entreprise paysagiste DPLG « Benjamin CALLARD et Albine JAUBERT » pour valider sa faisabilité, avec une « phase esquisse » pour 1 800,00€ HT et un premier estimatif des travaux s'élevant à 184 710,00€.

Dans la foulée, les demandes de subventions au titre de la DETR 2020 (Dotation d'Etat pour les Territoires Ruraux) et du FRAT 2020 ont été déposées en 2020.

Nous sommes en fin de mandat, le dossier est suspendu le temps des élections, mais voilà l'arrivée du COVID19 qui va engendrer de multiples problèmes et notamment nous impacter financièrement sur les prix estimés initialement.

M. Franck DUFOUR, architecte DPLG est choisi par consultation du 28 septembre 2020 pour « la construction d'un local multifonctions, abribus, WC public et local technique ».

De nouvelles demandes de subventions au titre du FDACV (Fond Départemental Amélioration Cadre Vie) et amendes de Police sont déposées en 2020.

M. DUFOUR prend alors le relais pour la réalisation totale de l'aire de jeux car Aline JAUBERT et son cabinet paysagiste ne peuvent pas poursuivre la mission. Nous les remercions de nous avoir aidé à démarrer ce beau projet et merci à M. DUFOUR d'avoir bien voulu prendre la suite.

Début 2021, le mur de soutènement côté Est du terrain est reconstruit par l'Entreprise LEBRUN pour 8 180,00€ ht, la fondation du mur et l'entrée promise à M. GIMPEL pour accéder à sa propriété sont creusées et réalisées par l'Entreprise GIRARD TP. Merci également à ces 2 entreprises pour leur travail.

Courant de l'année 2021, une demande de permis d'aménager est déposée et une étude de sol pour la construction du bâtiment est diligentée.

Le choix des entreprises

En janvier 2022, un dossier de consultation des entreprises comprenant 5 lots est élaboré avec une estimation du montant des travaux s'élevant à 260 969,00€ ht et mis en ligne du 6 au 28 janvier.

En février 2022, le rapport d'analyses est établi et les entreprises sont choisies et validées lors du conseil municipal du 24 février 2022, jour de l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Nous ne nous doutions pas à ce moment-là comment cette guerre allait impacter notre projet avec de multiples augmentations de prix non contrôlées sur les produits et également les difficultés pour l'obtention de certains matériaux.

Le marché s'élève à 237 755,11€. Il est attribué de la façon suivante :

- Le lot 1 dit VRD/travaux extérieurs pour 78 923,40€ HT à l'entreprise BRIES TP représentée par M. HEYRAUD et sur chantier par M. THEYSSET puis M. ALASSAIRE
- Le lot 2 dit gros œuvre/toiture/second œuvre pour 90 997,50€ HT à l'Entreprise RIGOUARD et fils représentée par Florent RIGOUARD
- Le lot 3 dit serrurerie/ferronnerie pour 28 794,50€ HT à l'Entreprise Métallerie PERRUT représentée par M. PERRUT et sur chantier par M. MUSSET
- Le lot 4 dit électricité/plomberie pour 13 253,60€ HT à l'entreprise SAS ETE représentée par M. LANDREAU
- Le lot 5 dit jeux pour 25 786,11€ HT à l'entreprise CREATIV'INNOVATION AMENAGEMENT représentée par M. CATTAUI

Nous remercions sincèrement toutes ces entreprises pour leurs travaux. Ça n'a pas toujours été simple dans l'organisation mais nous y sommes arrivés.

Le chantier

Mars 2022, les premières réunions des entreprises interviennent puis le début des travaux pour le gros œuvre. Il y aura ensuite plus de 40 réunions de chantier hebdomadaires.

Les imprévus

La première grosse difficulté, hormis celle concernant l'obtention de certains matériaux, réside au constat du mauvais état de la tuyauterie du réseau d'assainissement collectif passant en pied de mur sous l'école.

L'installation des gradins en pierres massives interdisait toute intervention ultérieure sur ce linéaire du réseau nécessitant une intervention immédiate. Cette partie de réseau qui traverse entièrement l'aire de jeux de bout en bout a donc été remise à neuf rapidement et durablement, en raccordant au passage le WC public du local multifonction. Cela grâce à la réactivité et la bonne volonté de tous : le service assainissement de la CCPAL avec son directeur M. PAQUETEAU et le technicien du service M. FONTAINE, ainsi que les entreprises BRIES TP et SNPR qui ont réalisé les travaux.

La part revenant à payer à la commune s'élève à 2 914,30€ TTC hors marché. Merci à eux pour leur diligence ne retardant que très peu le chantier.

Une deuxième difficulté technique majeure s'est invitée lorsque nous avons en parallèle remplacé le système de chauffage au fioul de l'école par une chaudière à granulés. Il est apparu nécessaire de par l'enfouissement d'un silo à pellets de 6 tonnes proche du mur recevant le toboggan sur la partie supérieure en limite de l'aire de jeux de réaliser ce mur en béton banché afin de sécuriser les lieux de façon définitive.

Cela a nécessité des réflexions retardant le chantier et a augmenté également pour sa part le montant du chantier gros œuvre pour un montant de 16 689,90€ TTC.

Une belle réalisation

Tous les travaux de construction de cette aire de jeux ont donc pris toute l'année 2022 et nous finissons là en mars 2023 avec des dernières finitions, à savoir : la plantation de 3 muriers (venant des pépinières APPY pour 1 350,00€ ht hors marché, le long de l'entrée de l'école, la pose de bordures en pierre de taille le long des bétons désactivés réalisés par Taille de pierre LAPELERIE pour un montant de 1 250,00€ ht (hors marché). Taille de pierre LAPELERIE a également fourni les pierres des gradins pour le compte du lot VRD attribué à BRIES TP.

TPL a offert le dallage pierre à l'intérieur de l'abri bus et l'entreprise RIGOUARD a offert la pose, un grand merci à eux.

La réalisation de 5 bancs et 1 table par Gabriel SOBIN artiste sculpteur de son état pour un montant de 3 000,00€ (hors marché), merci à lui pour sa participation de qualité. La pose a été exécutée par les services techniques. A noter que les meubles ont été réalisés en bois de Cèdre provenant de notre forêt.

Le traçage des 6 emplacements de places de parking dont 1 stationnement PMR (Personne à Mobilité Réduite) par MIDITRACAGE pour 714,00€ ht hors marché.

Une borne de recharge électrique de 11kw est prévue, la gaine est tirée devant l'abri bus. Initiée par le SEV et subventionnée par l'ADEME, celle-ci nous sera installée en 2024. Nos remerciements M. HUGUET.

Cette réalisation fut plus complexe que prévu, au regard des nombreux imprévus, la crise du COVID et la guerre en Ukraine limitant les actions et compliquant les interactions entre les entreprises et instaurant un climat particulier.

Bref, nous sommes quand même arrivés au bout avec un résultat à la hauteur des espérances. Nous trouvons cette aire de jeux agréable, belle, bien située, fonctionnelle et appréciée des enfants ce qui était quand même aussi le but.

Ce lieu équipé d'un compteur forain pourra également recevoir des spectacles divers de théâtre, de musique, de fêtes de l'école, etc...pour le plaisir de tous.

De plus, juste en contrebas, en continuant le chemin sur 100m, le parking des Restanques peut accueillir jusqu'à 35 voitures évitant ainsi le stationnement sauvage et anarchique sur la place des Tilleuls.

Pour être complet, le montant définitif du programme comprenant les avenants au marché et les travaux supplémentaires hors marché, s'élève à 282 149,32€ht. Subventionné par :

- l'Etat avec la DETR 2020 pour 46 885,56€
- le Département avec le FDACV 2020 pour 28 000,00€
- les amendes de police pour 28 000,00€
- la Région avec le FRAT à 60 954,00€

Soit un montant de 163 839,56€, correspondant à 58% du montant ht des travaux définitifs.

Condensé du discours de M. le Maire

Retour en images sur l'inauguration de l'aire de jeux le samedi 3 juin 2023



Elle est là ! L'épicerie Proxi Rue Basse à Lacoste

L'enseigne Proxi relève le défi du commerce de proximité en s'installant en milieu rural et en redynamisant notre village.

Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 19h, l'épicerie propose fruits et légumes, produits frais, surgelés, épicerie, boissons, produits d'hygiène et beauté, produits pour animaux, entretien maison.

De plus, vous y trouverez pains frais, viennoiseries, ainsi qu'un coin Presse. Les pains dits « spéciaux » sont proposés sur commande.

Ce lieu multi service assure également le Relais colis.

En quête de bons produits à des prix abordables, vous serez toujours bien accueillis à l'épicerie de Lacoste.

Historique du local

Monique PAQUIN actuelle conseillère municipale depuis 2014 fut boulangère de 1968 à 1991 à cette même adresse. Beaucoup d'efforts ont dû être nécessaires pendant 16 ans afin que ce commerce perdure mais malgré cela, la boulangerie dut fermer. Monique PAQUIN est d'autant plus ravie que ce lieu reprenne vie et soit à nouveau au service de la clientèle.

L'inauguration

L'ouverture d'un nouveau commerce est toujours un moment important dans la vie de village. Il contribue au lien social essentiel en milieu rural. L'inauguration de ce local s'est déroulée le samedi 1er avril, en présence du Maire, M. Mathias HAUPTMANN, du Sénateur M. Jean Baptiste BLANC, de Mme Dominique SANTONI, Présidente du Conseil Départemental, de Mme Paula WALLACE, Présidente du SCAD, du responsable régional du Groupe Carrefour, de M. Nordine SAIHI chef d'entreprise et M. Cédric MAROS Directeur du SCAD avec les discours et le traditionnel coupé de ruban.

Les habitants de la commune étaient également présents pour cet évènement.

Extrait du discours de M. le Maire, lors de l'inauguration

C'est avec un grand plaisir que nous accueillons une nouvelle épicerie à Lacoste avec un commerçant aguerri à la manœuvre. En effet, M. Nordine SAIHI possède déjà plusieurs commerces en activité sur Apt. De plus, il est le Président du Groupement commercial et artisanal du Pays d'Apt. Il est également élu à la CCI de Vaucluse où il est très actif.

Les petites communes rurales comme la nôtre sont souvent confrontées au problème de la disparition des commerces et services publics.

Lacoste en particulier fait face depuis de nombreuses années à une mutation, conférant une large part aux résidences secondaires, aux locations saisonnières en tous genres, et les opportunités pour se loger se raréfient pour les habitants à l'année.

Cela est autant du au contexte touristique dans notre Luberon très attirant, qui est d'ailleurs évidemment bien venu, qu'également à une certaine spéculation immobilière faisant grimper les prix et limitant l'accession à la propriété et aux logements d'un grand nombre. Evidemment cela handicape le maintien d'une population à l'année et l'installation de commerces de proximité et impacte par répercussion le maintien d'une école primaire en l'occurrence.

La commune a réagi avec ses moyens en créant et en maintenant une agence postale communale, un office du tourisme intercommunal, une bibliothèque, en agissant pour la création d'un certain nombre de logements avec un bailleur social, et en aidant le maintien d'un tissu social avec des associations culturelles et sportives très dynamiques.

Mais tout n'est pas fait, et l'initiative qu'est aujourd'hui l'ouverture de ce commerce multi services est un maillon important qui s'ajoute à la chaîne.

SCAD a eu l'opportunité de racheter quelques biens appartenant à M. CARDIN et a très judicieusement pensé, suite à différents échanges de la municipalité, à proposer ce lieu pour la création d'un commerce. Ce lieu qui justement a abrité depuis



l'après-guerre toutes les boulangeries de Lacoste qui ont progressivement disparues suite aux départs en retraite et face aux difficultés.

Un très grand merci à SCAD, à sa présidente Mme Paula WALLACE ainsi qu'à son Directeur M. Cédric MAROS de contribuer à préserver cet équilibre si fragile à Lacoste en permettant cette location à travers un bail commercial protégeant le commerçant.

Merci à M. Nordine SAIHI qui a accepté de se lancer à Lacoste en proposant un commerce PROXI

MARKET du groupe Carrefour avec une garantie de qualité de produits et des prix adaptés et compétitifs. Bienvenue à lui !

C'est un honneur pour nous et nous allons tout faire pour faire vivre ce commerce en motivant les Lacostoises et la population environnante à devenir de fidèles clients. C'est gagnant-gagnant, un commerce qui a besoin de la population pour exister et celle-ci qui a besoin de ce commerce pour mieux vivre.

Mathias HAUPTMANN et son conseil municipal souhaitent pleine réussite à Nordine SAIHI dans cette démarche et invitent la population à fidéliser la fréquentation de ce commerce pour faire vivre notre ruralité



Le plaisir des retrouvailles : Retour sur la cérémonie des vœux

Après 2 ans d'absence en raison de la pandémie liée au Covid, le Maire et les élus du conseil municipal ont eu plaisir à renouer avec la traditionnelle cérémonie des vœux qui s'est déroulée le 20 janvier 2023 à la salle Jeannot MADON. Bon nombre de Lacostois ont répondu présents à cette invitation : vous êtes venus nombreux et l'équipe municipale vous en remercie !

C'est en présence de Mme la Sous-préfète Christine HACQUES, de Mme SANTONI Dominique, Présidente du Conseil Départemental, de nombreux élus du Conseil Régional et de la Communauté de Communes que Mathias HAUPTMANN a fait le bilan de la gestion municipale depuis l'installation du nouveau conseil en Mars 2020.

Sur le plan des finances

- L'augmentation de la taxe foncière nécessaire au regard du contexte économique national défavorable,
- La perte de la dotation globale de fonctionnement (subvention d'Etat)
- Le versement à la communauté de communes d'un fond de péréquation des ressources intercommunales et communales au titre de la solidarité entre communes dites « riches » et communes dites « pauvres ».

Acquisitions immobilières

- En 2020, l'achat d'un terrain de 4000 m2 pour 1 euro symbolique, côté nord du village destiné à devenir un jardin de sculptures.
- En 2021, acquisition des Carrières MILLE d'une surface de 27 772 m2 se situant aux abords du château
- En 2022, l'achat du terrain dit « Appy » de 4798 m2 quartier Peyre Fiot

Travaux divers

Réfection du chemin de Coucourdon ainsi que du chemin des Restanques

Aménagement du parking des Restanques avec mise en place d'une fontaine et coffret électrique

Réfection de la toiture de la Mairie

Aménagement rue Sous Barri pour sécurisation des piétons

Nouvelles toilettes automatiques normes PMR sous la place de l'église

A l'école, pose d'une alarme incendie et mise en place de capteurs de contrôle pour la qualité de l'air, divers travaux de plomberie, réalisation d'une fresque sous le préau, changement de la chaudière fioul par une chaudière à pellets.

Le chantier de l'aire de jeux aujourd'hui terminé : cet espace comprend une aire de jeux, un abri bus avec panneau d'informations et plan du village, des gradins en amphithéâtre, un nouveau WC public, une borne de recharge électrique (à venir pour 2024).

M. le Maire a ensuite abordé le sujet de l'école avec des effectifs en diminution à la rentrée 2023.

Mathias HAUPTMANN a évoqué le partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de la région PACA pour l'OAP n° 1 au nord du village. Ce site sera destiné à accueillir des logements. Ce partenariat concerne aussi l'acquisition d'un terrain en cœur de village dit « terrain de l'ancien garage ».

Les chantiers à venir

L'aménagement de la RD 106 en entrée nord du village avec création de trottoirs.

La mise en conformité, accessibilité et réfection des vestiaires du stade,

La restauration d'une première tranche des remparts et des 3 portes,

La modification ou révision du PLU,

La réalisation d'un parcours du patrimoine par la mise en place de panneaux mettant en lumière les éléments remarquables de la commune.

Puis M. le Maire a remercié l'ensemble des associations qui participent à la vie de notre village ainsi que toutes les personnes qui interviennent pour un mieux vivre à Lacoste : le Foyer Rural, la Strada, le Club de Foot, les membres du CCFF, les agents municipaux. A cette occasion Corinne CABRERA s'est vue remettre la médaille pour ses 20 ans d'activité en qualité de cantinière.

Le discours du Maire était accompagné d'une projection de photos du village et des chantiers en cours, très appréciée des participants.

A la fin de l'allocution du Maire, et à la surprise générale, Mme LOUCHE Patricia, 1^{ère} adjointe, a pris la parole pour inviter Mme la Sous-Préfète à prononcer un discours pour honorer Mathias HAUPTMANN.

En effet, notre Maire peut se prévaloir de 28 ans d'engagement par mandat électif.

La médaille qui lui a été remise récompense la compétence professionnelle et le dévouement des élus locaux au service de la population. La médaille d'honneur est attribuée par arrêté préfectoral.

Le parcours d'élu de Mathias HAUPTMANN

Juin 1995 : Maire - Gilbert GREGOIRE

M. HAUPTMANN est conseiller municipal

Mars 2001 : Maire - Eliane THOMASSIN

M. HAUPTMANN est conseiller municipal

Mars 2008 : Maire - Patricia LOUCHE

M. HAUPTMANN est adjoint au maire

Mars 2014 à nos jours : Maire - Mathias HAUPTMANN

C'est avec beaucoup d'émotion que le Maire a reçu cette distinction des mains de la Sous-Préfète.

Après le discours, la cérémonie s'est poursuivie par un moment très convivial avec le verre de l'amitié partagé par tous.



Mise à l'honneur de Corinne CABRERA pour ses 20 ans de service avec remise de médaille

M. le Maire et son conseil municipal ont mis à l'honneur Corinne CABRERA, notre cantinière, en lui remettant un diplôme pour ses 20 ans de travail au service des enfants.

Les élus ont félicité son implication et sa patience tout au long de ces années. Car il en faut de la patience en milieu scolaire. Pour souvenir, nous voulions rappeler une petite anecdote qui date de début 2011 : Certains parents avaient mis à l'honneur Corinne en l'élevant au rang de « Compagnon du Tour de France pour services rendus à la cause de la cuisine française ». C'est le Président de la compagnie nationale des toques gourmandes en personne, M. Michel THERET, qui honora Corinne de ce titre.

Aujourd'hui 12 ans après, Corinne est toujours fidèle à son travail et nous la remercions.



Réfection du chemin de Bel Air



Le chemin de Bel Air se situe en limite des communes de Goult et Lacoste, juste au-dessus du hameau des Bastides de Saint Véran. Il est tantôt sur Lacoste puis de nouveau sur Goult sur toute sa longueur et dessert plusieurs habitations.

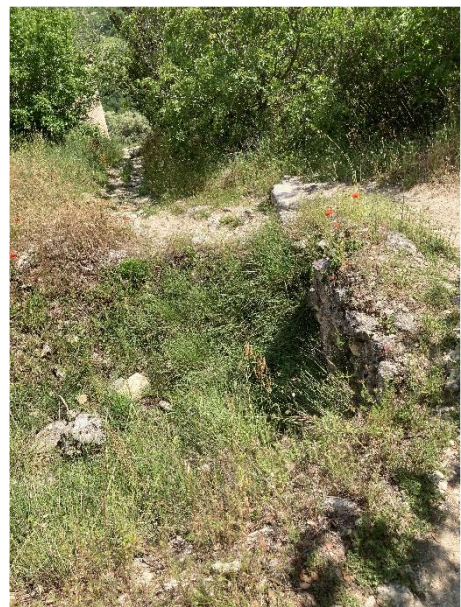
Suite à une entente entre les deux communes, sa remise en état a été effectuée les 20 et 21 avril 2023, avec les agents des services techniques des deux

communes. Goult a mis ses engins à disposition (tractopelle et camion) pour fournir et répandre les matériaux ; et Lacoste a financé les matériaux ainsi que la location du rouleau compresseur.

Ce chemin, surtout dans sa partie basse, a pu ainsi être remis en état suite aux dégâts causés, entre autre, par les grosses pluies de décembre 2022. La commune de Lacoste se félicite de cet accord avec la commune de Goult et la remercie fortement.

Restauration de l'exutoire pluvial

Suite au constat et aux plaintes de certains habitants situés sous le Portail des Chèvres, une réflexion est engagée afin de gérer le pluvial qui arrive sur la rue de la Frescado. Dans un premier temps, un trou de captage existant situé en bordure des remparts à côté du Château dans la partie communale a été restauré. Sa restauration a consisté au curage de celui-ci et au réaménagement des abords afin de rediriger l'eau vers le trou. Ce captage permet de récupérer l'eau dans une certaine mesure afin qu'elle s'infiltre dans le sol au lieu de ruisseler vers le bas. Suite à une concertation avec le Département, la création d'un drain est envisagé le long de la rue de la Frescado dans un second temps.



Réfection du chemin du Château



Cette fois c'est au tour du Chemin du Château de bénéficier d'une réfection totale et d'un bel enrobé d'une largeur confortable.

Les accotements ont également été traités conférant un accès au Château du Marquis de Sade digne de son nom. C'est l'entreprise Eiffage qui a réalisé ces travaux

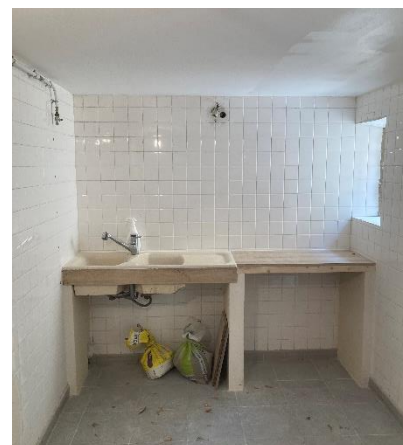
de qualité en un temps record. Encore merci à cette entreprise.

L'opération a coûté 38 510 € ht subventionnée à 70% par l'Etat avec la DETR pour 17 329,50€ et par le Département grâce au « Contrat Vaucluse Ambition » pour 9 600,00€. Un grand merci à eux.

Aménagement d'un local dédié aux manifestations culturelles

Suite à la réalisation du WC automatisé et accessible aux personnes à mobilité réduite situé au cœur du village, Chemin Saint Véran, l'ancien WC du boulodrome devenu obsolète a subi une transformation radicale. Après réflexion, la décision a été prise de l'aménager en un local de logistique dédié aux associations et à la Mairie.

Ce local est équipé d'un grand évier double bac, d'un plan de travail et d'un réfrigérateur. Quelques mobiliers et étagères compléteront la pièce dotée d'un éclairage et de prises électriques Ad hoc. Le lieu servira à la préparation des manifestations festives ou culturelles et soulagera la salle d'exposition de la Cure relativement fragile.



Un grand merci à Mme LOUCHE pour le don de l'évier double et aux artisans MM TRUPHEMUS Eric et OUVIER Sébastien pour la transformation de ce lieu. Les services techniques ont repeint le plafond et l'entreprise APTALU posera porte et fenêtres.

L'opération aura coûté 8 742,33€ ht subventionnée à hauteur de 6 100,00€, donc 70% au travers du « Contrat Vaucluse Ambition » au titre de la dotation de base.

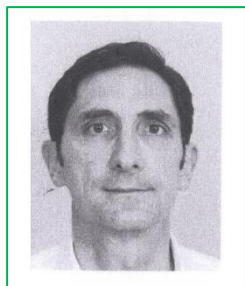
COMITE COMMUNAL DES FEUX DE FORETS

Hiver tranquille pour les CCFF de Lacoste. Pas de feu pas de neige.

Nous avons la joie de vous informer de l'arrivée de deux nouveaux membres de l'équipe :

M. DELZONGLE Claude et M. LAFAYE Cédric, tous deux Lacostoises, qui ont fait avec succès leur 1^{ère} formation avec l'aide de M. Daniel JEAN pour la formation cartes et radios, Daniel que nous remercions mille fois.

Ils ont passé le brevet de conduite tout chemin sur le terrain de Layaude avec succès.



M. DELZONGLE



M. LAFAYE

Nous nous préparons pour la saison d'été 2023 qui va être assez particulière.

Nous étions présents au feu de la Saint Jean avec M. Bruno PITOT.

Nous attaquons les patrouilles le 2 Juillet.

Je remercie et j'embrasse toute mon équipe
Une pensée pour nos amis Ameur et Fred.

Passez un bon été, soyez prudents

Pour nous joindre

Olivier MAZEL 06 82 64 09 33

Bruno PITOT. 06 23 43 65 42

La Mairie de Lacoste 04 90 75 82 04

Recevez toutes nos amitiés.

MAZEL Olivier.



Souvenir des anciennes manœuvres



Présentation de nos gardes forestiers pour la saison été 2023



La commune a le plaisir de vous présenter Axel et Thibault, les deux gardes forestiers, qui assureront l'entretien et la surveillance de la Forêt des Cèdres du Petit Luberon durant tout l'été.

A Lacoste, vous bénéficiez de services publics mutualisés autour des activités postales et financières, du livre et du tourisme gérés par la commune avec l'aide de La Poste et de l'intercommunalité Pays d'Apt Luberon. La Cure est ouverte toute l'année, 6 jours/7 et deux agents municipaux se relaient pour assurer un accueil de qualité. Quelques fermetures ponctuelles et justifiées par certaines obligations du service rendu à la population sont possibles. Nous les signalons par un affichage sur la porte et au guichet. Nous remercions chaleureusement tous les usagers qui apprécient ce lieu atypique et nous vous disons à très bientôt !

L'agence postale communale



La campagne des pièces jaunes 2023 marque le grand retour de la tirelire en carton. Absente en 2021 à cause du Covid-19 et remplacée en 2022 par une tirelire à confectionner soi-même, la mythique boîte jaune est revenu dans les bureaux de Poste !

La collecte des Pièces Jaunes permet de financer des projets pour améliorer l'accueil des enfants et adolescents hospitalisés, dans toute la France.

Cette année, la campagne met l'accent sur les enfants, les adolescents et les jeunes adultes vulnérables, et elle développera de nouveaux programmes de santé mentale.

A Lacoste : 3,725kg de pièces jaunes ont été récoltés !

Le 27 juin 2023, la direction de la Poste a procédé à un changement d'application informatique pour un certain nombre de points d'accueil au public parmi les agences postales communales du secteur.

Cette procédure a nécessité la fermeture des services l'espace de quelques heures.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Quelques chiffres : plus de 400 objets déposés et plus de 100 objets avisés retirés à l'APC de Lacoste, plus de 80 opérations financières et plus de 950 usagers accueillis depuis janvier.

Depuis le 20 juin 2023, la distribution du courrier a été modifiée. La tournée de Lacoste est différente en horaires et en circuit pour notre factrice Isabelle.

Désormais et comme il vous l'a déjà été signalé, le tri du courrier se fait par machine. Il arrive pré-trié dans l'ordre de la tournée et par numéro. D'où l'importance de communiquer vos adresses complètes avec le nom de la voie et le numéro de votre habitation. Les anciennes adresses ne doivent pas figurer en même temps que les nouvelles.

Les boîtes aux lettres positionnées sur une voie privée doivent impérativement être déplacées en limite de propriété avec la voie publique.

Merci pour votre compréhension et votre implication pour améliorer le service.



La bibliothèque municipale

La bibliothèque a le plaisir de vous accueillir toute l'année. Nous sommes aussi à votre écoute par téléphone au 04.90.06.11.36 ou par mail bibliotheque@lacoste-84.com.

L'inscription pour le prêt est de 8€ pour un an
- gratuit pour les enfants de moins de 18 ans, les étudiants
et les personnes bénéficiaires des minima sociaux -

jusqu'à 20 documents pour 3 semaines maximum

sur le réseau des 10 médiathèques du Calavon
à Apt, Bonnieux, Gault, Lacoste, Joucas, Murs, Roussillon,
Saignon, Saint Martin de Castillon et Saint Saturnin les Apt.

Et en octobre 2023, c'est la médiathèque de Gargas
qui rejoint notre réseau.

Accédez au prêt de livres numériques sur tous les
écrans de votre liseuse, votre tablette ou votre ordinateur.

Catalogue en ligne : <http://ccp-apt-pom.c3rb.org>

Une nouvelle plateforme pour « Vivre connectés » !

L'accès est libre depuis votre domicile à cette offre gratuite et légale de ressources numériques (cinéma, autoformation-savoirs, presse, espace jeunesse). Vous pouvez ainsi depuis votre domicile regarder un film classique ou récent, lire, feuilleter la presse magazine, ou vous formez dans de nombreux domaines.

Découvrez le service pendant 10 jours et inscrivez-vous à la bibliothèque pour poursuivre l'expérience.



LA CURE

Quelques photographies des animations de ce début d'année à la bibliothèque...



Exposition de Maria LEE et Karin MERVEILLE
183 visiteurs et un atelier de création de Haïku pour les enfants des deux classes de l'école.
Du 04 au 31 mars 2023.



Exposition de Gabriel SOBIN
129 personnes dont une cinquantaine lors de la rencontre avec l'artiste le samedi 15 avril 2023. Merci à Gabriel SOBIN d'avoir offert un exemplaire de son ouvrage à la bibliothèque.
Du 11 au 22 avril 2023.

Braderie de livres du 02 au 20 mai 2023.
107 livres achetés et des dons récoltés (23,50€) qui participeront à l'achat de nouveaux livres pour la bibliothèque. Merci aux lecteurs qui font don de livres tout au long de l'année.



Exposition d'Eleeze (Elise BLANCHIER) et braderie de livres
89 visiteurs pour découvrir l'univers de cette artiste qui a participé gracieusement à la création de visuels pour les panneaux d'information de la commune.
Du 02 au 20 mai 2023.

Les Incorruptibles, le premier prix littéraire décerné par les jeunes lecteurs. 2023 : année record avec 551 478 jeunes lecteurs votants pour la 34^{ème} édition.

Être un Incorruptible, c'est s'engager à lire les titres sélectionnés pendant la durée du Prix, se faire un avis personnel sur les livres et s'engager à participer au vote et à y faire valoir son point de vue en toute autonomie.

Le vote s'est déroulé le lundi 15 mai à l'école de Lacoste. Cet après-midi-là, les enfants ont accueilli Aurélie dans leurs classes. Un temps d'échange sur les livres puis le vote secret et anonyme des enfants pour leur livre préféré. Puis les enfants ont participé au dépouillement des bulletins.

Pour la classe des Maternelles/CE1, l'album "Slip" d'Alex COUSSEAU et Janik COAT l'a remporté avec 7 voix sur 19. Pour les CE2/CM, c'est l'album "Le Renard emprivoisé" de Marie TIBI et Rebecca ROMEO avec 7 voix sur 18.



10 accueils de classes et 2 visites d'exposition/rencontre avec les enfants de l'école de Lacoste durant cette année scolaire.

L'office de tourisme intercommunal

M. Ludovic LAFFITTE, Directeur du service tourisme intercommunal depuis février 2020 a quitté ses fonctions en février 2023 pour un nouveau départ en famille au Pays Basque. Nous le remercions pour le travail réalisé avec beaucoup d'enthousiasme et de sérieux. Il fut agréable pour l'équipe de trouver un directeur ayant assuré les missions d'accueil en tourisme et pleinement qualifié. Nous lui devons une réorganisation de l'équipe avec notamment un pôle communication survitaminé et un pôle accueil très dynamique, l'installation de totems avec diffusion de clips vidéos du territoire et support de documentations en différents lieux de passage des usagers, un important travail sur le site internet de l'OTI et des superbes prises de vues aériennes de nos villages. Sans oublier la gestion de la crise Covid à son arrivée et le piratage informatique de la CCPAL. Nous lui souhaitons un bel avenir !

Nous aurons le plaisir d'accueillir dans ces nouvelles fonctions de Directrice Mme Bettina MATIAS en ce début du mois de juillet 2023.

Entre ces deux dates, l'équipe de l'OTI n'a pas faibli pour préparer la nouvelle saison estivale. En plus de la vie de nos bureaux de tourisme, c'est toute la documentation qui a été mise à jour, améliorée et peaufinée pour donner toujours plus envie à nos visiteurs de parcourir le territoire.



A découvrir : le nouveau guide Découverte en français et en anglais, le magazine Voyage, le guide Hébergement, la brochure des Ogres...



Les 15 juin, 20 juillet, 3 et 17 août devant le bureau à Apt.



Nouveauté 2023 : un jeu de piste – enquête dans la ville d'Apt. Un kit tout compris pour 2h d'enquête et de découverte en famille dans le centre historique aptésien en vente à 12€ au bureau d'Apt.

Retour du Bel été : la brochure utile pour connaître toutes les manifestations estivales sur le territoire !

Vous n'avez pas eu le temps d'inscrire votre exposition ou votre manifestation ? C'est possible de le faire sur le site internet de l'OTI !



Un détour par la boutique au bureau d'information d'Apt au 788, avenue Victor Hugo à Apt. Tél. 04.90.74.03.18.



A votre disposition :

- Marine PICCA, relations Partenaires de l'OTI au 04.90.72.75.30
- Anne PIN et Pascale LONG, démarche de classement de votre hébergement au 04.90.05.60.25
- Virginie GARDI, gestion de la taxe de séjour au 04.90.74.03.18
- Bettina MATIAS, directrice de l'OTI Pays d'Apt Luberon.

Panneaux d'informations sur la commune de Lacoste.

Trois panneaux d'informations ont été créés avec l'agence de graphisme et de communication La Vache Noire à Robion.

Ils sont installés le 30 mai 2023 à la Mairie, à la place des Tilleuls et au parking paysager.

Ils guideront les visiteurs à leur arrivée sur la commune.

Nous remercions M. Frédéric MÉDINA de La Vache Noire, Elise BLANCHIER pour ses illustrations, les élus et toutes les personnes qui ont participé à la réalisation de ce projet.



Place de la Mairie



Abri bus à côté de l'école



Parking paysager

Les élèves de l'école de Lacoste vous racontent leur second semestre



En art, en rentrant de la classe de neige, nous avons dessiné la montagne d'Itrivieux. Tout au long d'une période nous avons travaillé sur les tortues, et nous avons travaillé sur les châteaux-forts et les blasons. Nous avons colorié et découpé des dragons en tortillon et pour la fête des mères nous avons fait des enluminures avec la première lettre du prénom de nos mamans. Nous avons aussi vu des expositions à la Cure et à RtdD.



Puis tard, avec Liza (l'intervenante chanteuse en Provençal) on a inventé une chanson en Provençal. On a fait une musique sur une tortue qui a perdu la mémoire et qui cherche sa famille. Un lutin va l'aider pour retrouver sa famille et sa mémoire. Un perroquet va aussi les aider puisque l'histoire se passe au Brésil. Dans ses voyages, le perroquet a vu des tortues en Afrique ! C'est une autre école qui a inventé le début, et c'est encore une autre école qui finit la suite. Nous vous chanterons tout ça au spectacle, avec les chansons faites avec les maitresses et avec Laurence du conservatoire, sur le thème du Moyen-Âge.



Chez les grands, avec l'intervenante Lucie nous avons étudié les plantes, les légumineuses et les fruits. Nous avons eu 3 séances : à la première séance nous avons travaillé sur les saisons, les mois et les fruits et légumes associés. Ensuite, nous avons essayé de deviner les yeux bandés ce qu'on mangeait. Et la deuxième séance nous avons fait des plantations. Et nous avons fait un grand jeu avec la classe. Et la dernière séance nous avons fait une chasse au



trésor au stade sur les saisons, les fruits. On a essayé de deviner des animaux grâce : à leurs peaux, empreintes et leurs excréments.

En Avril, toute l'école a voté pour le Prix des Incorruptibles et Iturelle est venue. On a aussi commencé à travailler sur le permis piéton. On a appris ce qu'il faut faire pour traverser la route et être prudent. Avec les CE1 on a fait des exercices. On a aussi appris les noms des routes et les panneaux qui nous serviront pour les sorties vélo. Ce travail a été fait avec la gendarmerie de Gordex, qui viendra nous évaluer en juin.





Une sortie a été organisée fin avril. Nous sommes allés au Palais des Papes avec toute l'école. Nous sommes allés au jardin des Doms où nous avons pique-niqué, nous avons vu des carpes et d'autres animaux. La vue était magnifique. Nous avons vu dans le Palais : la salle du banquet, la cuisine, le grand salon et la grande fenêtre où les papes bénissaient les gens qui venaient se faire bénir, nous avons aussi vu le Rhône et nous sommes montés tout en haut pour voir les meurtrières et nous avons vu un paysage magnifique.



Ensuite, nous avons visité le pont d'Avignon. En classe nous avons parlé de la légende avec Bénézet, et du droit de péage pour les bateaux qui passaient dessous. Nous avons vu en vrai la chapelle et le bout du pont qui est cassé. Nous sommes allés sur le chemin de ronde. Il pleuvait mais c'était chouette.



Comme celle des grands, la classe des maternelles CP, CE1 a travaillé sur les châteaux-forts, les blasons, les dragons et la galette des Rois. En période 4, la découverte des histoires de la « princesse au petit pois » et « le roi et la graine » nous ont permis d'aborder le cycle de vie de la plante en découverte du monde, de la graine à la plante, de la fleur au fruit, où récolte-t-on les fruits et légumes (terre, plante, arbre), la partie de la plante que nous mangeons. Nous avons aussi travaillé sur les cathédrales, les vitraux, le palais des Papes et le Pont d'Avignon. Le vocabulaire abordé sur le Moyen-Âge est repris dans un abécédaire avec les letrines, travaillées en arts visuels sous une autre forme (fête des mères). À partir de l'album « la reine des



fourmis » nous abordons le thème des insectes et autres petites bêtes du jardin. Nous avons également parlé du tri des déchets, de leur recyclage avec Mireille du PPROM d'Ipt. Nous finissons l'année scolaire en évoquant le cycle de l'eau et l'eau dans le paysage (lien avec le Rhône vu en Avignon et albums), les 1ers explorateurs au Moyen Âge (cycle 2). Nous préparons également notre spectacle de fin d'année, nous aurons une sortie à Ipt le 6 juin au Musée de l'Aventure Industrielle.





Hanne HAUPTMANN

Hanne HAUPTMANN fuguèt de temps Costassenca coma lo son sensa l'èstre lei gents dei Bastidas e de Sant Veran, aquelei dos amèus en comuna de Gòut sus la rota de Lumièras. Costassencs, lo son de còr dempuèi totjorn. Son venguts Gòussencs après d'eleccions que lei vòtz dei mòrts comptèron. Pichòts, vènon a l'escòla a Lacòsta. Grands, li vènon totjorn ! Estacada au Luberon, coma l'èra Finn son òme, visquèron a Regalon avant de venir ai Bastidas que li restèron la plus gròssa part de sa vida avant d'anar finir sei jorns dins son Danemarc natau. Es ai Bastidas que grandiguèron sei dos dròlles : Mathias e Andreas.

Hanne fasiá d'abits sus mesura, lei cordurava e decorava. Fasiá d'exemplaris unics, cadun sa talha e sa decoracion, sovent de fòrmas geometricas, un trabalh d'artista. E Costassencs e Costassencas portavan de raubas o de gilets coma degun d'autre n'aviá. Fasiá perèu de coissinièrass, de toalhas, de servietas, totei plus polidei leis unas que leis autras. Coma tot èra de bòn coton, n'aviatz per la vida dei garris. Aguèsse pas pres de ventre, podriáu de segur encara metre lo gilet que me faguèt i a d'aquò totara quaranta ans !

Mai la ròda vira, vira per totei !

Hanne, nos as quitats, aici t'oblidam pas.
Gui MATIEU

Hanne HAUPTMANN

Hanne HAUPTMANN fut longtemps Lacostoise comme le sont sans l'être les gens des Bastides et de Saint Veran, ces deux hameaux en commune de Goult sur la route de Lumières. Ils sont Lacostois de cœur depuis toujours. Ils sont devenus Goultois après des élections où les voix des morts comptèrent. Petits, ils viennent à l'école à Lacoste. Grands, ils y viennent toujours !

Attachée au Luberon comme l'était Finn son mari, ils vécurent à Régalon avant de venir aux Bastides où ils habitèrent la plus grosse partie de leur vie avant d'aller finir leurs jours dans leur Danemark natal. C'est aux Bastides que grandirent leurs deux fils : Mathias et Andreas.

Hanne faisait des habits sur mesure, les cousait et décorait. Elle faisait des exemplaires uniques, chacun sa taille et sa décoration, souvent des formes géométriques, un travail d'artiste. Et Lacostois et Lacostoises portaient des robes ou des gilets comme personne d'autre n'en avait. Elle faisait aussi des taies pour les oreillers, des nappes et des serviettes, toutes plus belles les unes que les autres. Comme tout était en un bon coton, vous en aviez pour la vie des rats. Si je n'avais pas pris du ventre, je pourrais sans doute encore porter le gilet qu'elle me fit voilà bientôt quarante ans !

Mais la roue tourne, tourne pour tous !

Hanne, tu nous as quittés, ici nous ne t'oublions pas.

Guy MATHIEU



A la memòria de Jacky TRUPHEMUS

Lo Jacky, sos lo figuier quand lo temps èra bèu
sus un banc legissiá lo jornau
A sei pès , au solèu, se li veniá sa china.
E fasián lo parèu, ela am' èu,
lo matin davant l'ostau quand lo temps èra bèu.

Gui MATIEU

À la mémoire de Jacky TRUPHEMUS

*Jacky, sous le figuier quand il faisait beau temps,
lisait le journal sur un banc.
Sa chienne venait à ses pieds, au soleil.
Et ils faisaient la paire, elle et lui, le matin,
devant la maison quand il faisait beau temps.*

Guy MATHIEU

Castanhadas a la Veginièra

Dins leis annadas 1970 la familha Piquet restava a la Veginièra : i aviá Raymond, lo paire ; Colette, la maire e sei dos enfants, un garçon e una filha.

De Veginièra n i a un pauc de pertot, son d'endrechs que tènson son nom dei veges que i vènon naturalament. Aquelei veges i disèm perèu aumarinas, vènon m-onte i a d'aiga, emai de gabin. Se ditz per aquò a-n aqueleis endrechs veginièras o aumarinièras.

D'aqueleis aumarinas se ne fasiá de banastas e de paniers. Mai, dau temps que vos parle, de veges a la Veginièra se ne vesia plus.

Dos o tres ans de reng, vengut lo moment dei castanhas, lo Raymond organizèt una fèsta a son ostau dins una granda pèça que deviá èstre avant una fenièra. L'orquèstra de Costassens, lei lurons dau Luberon (René Jauffret, André e Anita Pitot, Pierre Lapellerie) i animavan la fèsta, fasián dançar !

E dau temps que se dançava, se fasiá rostir de castanhas e se beviá de vin !

Per faire rostir lei castanhas se servián d'una sartan castanhièra qu'aviá lo cuòu clafit de traucs. Se ne vendia de nòvas, mai se ne fasiá perèu amé de vielhei sartans que traucavan.

Tot Lacòsta veniá a-n aquelei castanhadas !

Se me sovène ben donaviam chascun la pèça per pagar lei castanhas e lo vin.

E avant e après, la velha e l'endeman de la castanhada, chascun donava la man per metre la pèça pròpra !

Gui MATIEU

Castagnades à la Véginière

Dans les années 1970 la famille Piquet vivait à la Véginière : il y avait Raymond, le père ; Colette la mère et leurs deux enfants, un garçon et une fille.

Il y a un peu de partout des Véginières, ce sont des endroits qui tiennent leur nom des osiers (veges en provençal). Ces veges ont aussi le nom d'amarinas (les deux noms sont synonymes!) C'est pourquoi on appelle en provençal francisé les oseraies véginières ou amarinières. On les trouve où il y a de l'eau, voire de la boue.

On faisait avec l'osier des corbeilles et des paniers.

Mais du temps dont je vous parle il n'y avait plus d'osier à la Véginière

Deux ou trois ans de suite, venue la saison des châtaignes, Raymond Piquet y organisa une fête chez lui, dans une grande pièce qui devait avoir été un fenil. L'orchestre des Lacostois, les lurons du Luberon (René Jauffret, André e Anita Pitot, Pierre Lapellerie) y animaient la fête, ils faisaient danser !

Et du temps qu'on dansait, on faisait rôtir des châtaignes et on buvait du vin !

Pour faire rôtir les châtaignes on se servait d'une poêle « châtaignière » qui avait le fond percé de trous. On en vendait des neuves, mais on en faisait aussi avec de vieilles poêles que l'on trouvait.

Tout Lacoste venait à ces castagnades !

Si je me souviens bien chacun donnait son écot pour payer le vin et les châtaignes.

Et avant et après, la veille et le lendemain de la castagnade, chacun donnait un coup de main pour mettre la pièce propre !

Guy MATHIEU

Vocabulaire : Une castagnade (qui s'écrit castanhada, en provençal, mais se prononce presque comme en français régional!) est une dégustation de châtaignes, généralement conviviale, voire festive. Le substantif qui traduirait exactement en français le mot castanhada pourrait être châtaignée, mais il est absent des entrées du Trésor de la Langue Française.

La commune de Lacoste a obtenu le label " Village en Poésie " en 2013 sur un projet porté par les élus de l'époque.

Les appellations " Village en Poésie " et " Ville en Poésie " sont attribuées aux communes qui assurent un engagement durable et renouvelé de la municipalité et prennent de nouvelles initiatives poétiques pérennes pour conforter les pratiques culturelles locales.

Ainsi cette année, la commune a eu le plaisir de fêter à nouveau le *Printemps des poètes* à Lacoste.

Cette année, le thème du 25^{ème} *Printemps des Poètes* était « frontières » et c'est avec Le Théâtre de La Brante - association Lacostoise - que nous avons embarqué pour une représentation théâtrale au-delà des frontières, du théâtre de rue à l'humour gringant et poétique.

Cette pièce de théâtre « Attendez que la canicule passe » est de Matei VISNIEC, interprétée par Lucie MELONI et Serge NERI sur l'invitation de la Mairie de Lacoste et du Cercle d'Hiver.



Une première représentation a été jouée pour les enfants et les enseignantes de notre école le mardi 28 mars au stade de Lacoste. Une matinée radieuse, un spectacle tout en poésie, pour des enfants bien joyeux et curieux face aux tourments des droits universels.



La seconde représentation, sous l'œil bienveillant du Mont Ventoux et d'un nombreux public, a été jouée le samedi 8 avril derrière la place de l'église. Les affres de la géopolitique en auront étonné, questionné, dépaycé quelques-uns et finalement tout ce joli monde s'est rassemblé pour causer de canicule autour d'un verre offert par la municipalité de Lacoste.

L'année se verra ponctuée d'autre moment poétique comme une lecture proposée par Grégory MONTEL.

Remerciements à la Commission culture et au Cercle d'hiver pour l'organisation et le financement de l'édition 2023.

Les autres temps forts du Printemps des Poètes

Les enfants de l'école et leurs enseignantes Mme GUICHARD et Mme MIRADA ont confectionné un parcours poétique en lien avec leur projet thématique d'école le Moyen Age.

Leurs poèmes et créations ont été accrochés dans les rues du village.

Une exposition des tableaux de Maria LEE et des haïkus de Karin MERVEILLE a pris place à la bibliothèque de Lacoste et les enfants de l'école ont été initiés à la pratique des haïkus lors d'un atelier.

LA GARANCE EN NOMADES A LACOSTE

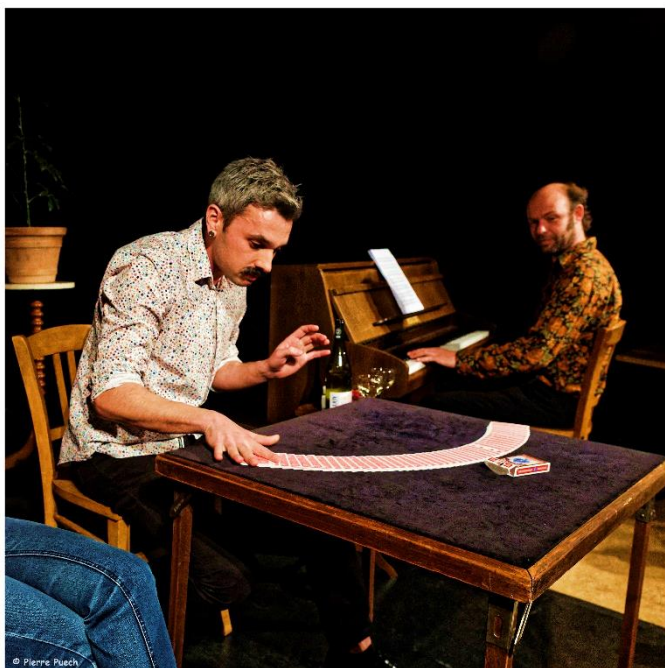
FESTIVAL MANIP !

Cartomagie, magie improvisée

Blizzard Concept

JAZZ MAGIC

Vertige visuel et musical autour d'un piano et d'un jeu de 52 cartes.



Tout se passe dans une arène, avec des cartes et un piano. Antoine, magicien, et Marek, musicien, forment un duo de choc pour nous offrir un spectacle captivant, drôle et poétique !

Avec humour et décontraction, les deux chefs de l'improvisation jouent harmonieusement leurs rôles. Antoine TERRIEUX propose une magie virtuose, piochant dans son répertoire et dans ses cartes en fonction des interactions avec le public...

Sous les doigts de Marek KASTELNIK, apparaissent une couleur, une image et s'invente une suite d'accords particulière, sur un piano bien particulier lui aussi.

L'échange entre les deux prodiges nous amène une conversation pleine d'humour, entre manipulations de cartes et joute verbale et musicale. Une performance visuelle et sonore, pour le plaisir des yeux et des oreilles.

Ça vous inspire ?

Dimanche 19 novembre 2023 17h00 à LACOSTE

Salle Jeannot Madon

Durée : 1h – à partir de 10 ans- tarif 3€>10€

Renseignements et billetterie : La Garance, scène nationale de Cavaillon / 04 90 78 64 64 www.lagarance.com

LA GARANCE EN NOMADES A LACOSTE

Larzac !

Un seul en scène où seul le verbe pour nous rappeler les luttes collectives, dans les années 1970, pour la préservation des terres du Larzac.

Une performance statique et aux divers accents pour nous dire ce que l'on ne nous dit pas et nous raconter la Société Civile des Terres du Larzac, née pour gérer de façon collective des terres agricoles, aujourd'hui encore !

Une soirée sérieuse de théâtre documentaire avec l'artiste Philippe DURAND et La Garance en Nomades, c'était à Lacoste le vendredi 27 janvier 2023 dans la salle Jeannot MADON avec son public Lacostois et ses proches voisins.



Lutte contre l'illectronisme

Le Conseil Départemental renforce ses équipes en matière de lutte contre l'illectronisme.

Une conseillère numérique, Mme Claire PUYO, a été recrutée à cette fin : sa mission est d'accompagner les publics dans leur apprentissage de l'utilisation des outils numériques (ordinateurs, tablettes, téléphones portables).

Cette mission est complémentaire de celle réalisée par les Espaces France Services tel que Le Lien présent sur Lacoste ainsi que les Assistants en Démarches Administratives et Numériques (ADAN), présents à l'Espaces Départementaux des Solidarités (EDeS) à Apt, qui pour leur part accompagnent les personnes dans leurs démarches administratives.

Département VAUCLUSE



Claire Puyo

Espace Départemental des Solidarités (EDeS)

Apt : 04 90 74 76 00
156 avenue de Lançon, 84400 Apt

Sault : 04 90 64 11 30
2 rue de l'hôpital, 84390 Sault

claire.puyo@conseiller-numerique.fr

Financé par **GOUVERNEMENT**   Liberté Égalité Fraternité Financé par l'Union européenne NextGenerationEU

Un accompagnement quotidien dans l'utilisation des outils numériques

Apprendre à réaliser mes démarches en ligne

- Naviguer sur les sites administratifs (CAF, Ameli, MSA, ANTS, etc.)
- Doctolib
- Utiliser "France Connect" pour se connecter facilement et en sécurité

Prendre en main l'outil numérique

- Utiliser des logiciels de bureautique (traitement de texte, tableur, etc.)
- Sécuriser mes connexions, me protéger des arnaques
- Vérifier une information
- Gérer, protéger mes données personnelles
- Acheter un équipement adapté à mes usages

Echanger avec mes proches

- Utiliser une messagerie électronique (Gmail, Outlook, etc.)
- Utiliser une messagerie instantanée (WhatsApp, etc.)
- Utiliser un réseau social (Facebook, Instagram, etc.)
- Participer à une visioconférence (Skype, Zoom, etc.)

Utiliser les opportunités du numérique

- Déposer une annonce sur un site de petites annonces (LeBonCoin, Vinted, etc.)
- Payer en ligne
- Préparer un voyage (Airbnb, SNCF, etc.)

Accompagner mon enfant

- Suivre la scolarité de mon enfant (logiciel de vie scolaire)
- Accéder aux services en ligne de ma commune pour mon enfant
- Découvrir et connaître les usages numériques des enfants/adolescents

Trouver un emploi

- Utiliser une plateforme de recherche d'emploi
- Utiliser les réseaux sociaux (LinkedIn, etc.)
- Réaliser et diffuser un CV

Découvrir les opportunités de mon territoire

- Trouver un logement
- Accéder à l'offre locale de soins
- Découvrir les transports en commun et autres solutions de mobilité
- M'informer sur les activités culturelles et sociales près de chez moi

Les demandes d'admission en établissements de santé simplifiées

ViaTrajectoire
Une orientation personnalisée

Viatrajectoire est une nouvelle plateforme conçue pour faciliter l'inscription en établissement de santé.

Ce service public gratuit permet de s'inscrire dans les trois types d'hébergement suivants :

- ✓ Les Etablissements d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes (**EHPAD**)
- ✓ Les Etablissements d'Hébergement de Personnes Agées (**EHPA**) et résidence autonomie (ex-Foyers Logements)
- ✓ Les Unités de Soins de Longue Durée (**USLD**)

Pour + d'infos : www.trajectoire.sante-ra.fr

La Caf déménage



À partir du mercredi 5 avril, la Caf vous accueille dans ses nouveaux locaux à Avignon, boulevard Pierre Boule, juste en face de la gare TGV.

Les jours et horaires de l'accueil ne changent pas.
Ouvert : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h.
Fermé : tous les jeudis

Une nouvelle adresse postale
Caf de Vaucluse - 218 boulevard Pierre Boule - 84049 Avignon cedex 9

Accès
Parking allocataire : entrée boulevard Pierre Boule
Bus Orizo : lignes 10 et 20 (arrêt «Courtline») - ligne 33 (arrêt «Gare TGV»)

Par la Communauté de communes
Pays d'Apt Luberon



Le bus intercommunal itinérant de services publics Vient à vous !

Accueil, écoute, conseils
L'assistance et l'accompagnement aux démarches administratives sont nos missions au quotidien pour faciliter la vôtre !

Accueil

Mise en relation

Démarches administratives

Outils numériques

Famille

Accès au droit

Emploi

Santé

Le Lien est un service piloté et proposé par la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon labellisé Espace France Services.




MISSIONS

De l'**information** à l'**accompagnement** pour des démarches de la vie quotidienne !

- Vous souhaitez être accompagné.e dans vos démarches administratives en ligne ou papiers.
- Vous avez besoin de vous renseigner sur votre déclaration de grossesse ou connaître les démarches à effectuer après la naissance de votre enfant.
- Vous désirez immatriculer votre véhicule ou refaire votre carte grise.
- Vous voulez préparer votre retraite ou effectuer une demande de pension de réversion...

ACCÉDEZ EN 1 SEUL LIEU AUX INFORMATIONS ET SERVICES DONT VOUS AVEZ BESOIN !

SERVICES

Accueil, Orientation, Accompagnement

- Accompagnement personnalisé pour vos démarches administratives « papiers » et numériques.
Impôts, aides sociales, permis de conduire, carte grise...
- Mise en relation avec les opérateurs partenaires.
- Emploi
- Accès au droit
- Courrier

GRATUIT • CONFIDENTIEL • OUVERT À TOUS

PARTENAIRES

Pôle Emploi | CPAM | CAF | CARSAT | MSA
ANTS > TITRES SÉCURISÉS* | DDFIP > IMPÔTS
CDAD > ACCÈS AU DROIT | La POSTE |

*permis de conduire, carte grise, pré-demande carte d'identité et passeport...

ÉQUIPEMENTS

En libre accès
Ordinateurs | Tablette | wifi | Imprimante
Espace de documentation...
→ Pour la rédaction de CV, lettres de motivation...
Accès aux sites de vos démarches en ligne
Visioconférence...

PENSEZ À :
VOUS MUNIR DES DOCUMENTS DONT VOUS AUREZ BESOIN !

- > Pièce d'identité
- > Identifiants et codes d'accès à vos espaces personnels
- > Carte vitale
- > RIB
- > Dernier avis d'impôt ou dernière déclaration d'impôt
- > Justificatifs de domicile de moins de 6 mois
- > CV...

> Certains documents spécifiques peuvent être nécessaires en fonction de la démarche.
> N'hésitez pas à contacter nos services pour **en savoir +**

Le Lien à Lacoste

2^{ème} et 4^{ème} lundi du mois

Place de l'Eglise
de 13h30 à 16h30

POUR EN SAVOIR +

www.paysapt-luberon.fr
lelien@paysapt-luberon.fr
07 85 10 33 80
04 90 04 49 70

Opération soutenue par :
l'État / Dotation d'équipement des territoires ruraux.





santé
famille
retraite
services

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Extrait du procès verbal du conseil municipal du 9 janvier 2023

Présents : Mmes - MM Mathias HAUPTMANN, Patricia LOUCHE, Aline SALVAUDON, Bruno PITOT, Arlette LEROY, Alexandra MORETTI, Monique PAQUIN, Serge LOZE, Jean SALVA

Absents excusés : Richard GAUTIER, Amaury JAUBERT

Ouverture de la séance à 18h30

1°) Nomination du secrétaire de séance : Serge LOZE

2°) Approbation du procès-verbal du 21 Novembre 2022

Vote à l'unanimité

3°) Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

DEC-2022-21- Renonciation au droit de préemption des biens cadastrés AD N°207, AD N°208, AD N°209, AD N°210, AD N°211, AD N°287 et AD N°292 d'une superficie totale 00 ha 04 a 67 ca

DEC-2022-22 Renonciation au droit de préemption des biens cadastrés AD N°152 d'une superficie totale 00 ha 17 a 55 ca.

DEC-2022-23 Renonciation au droit de préemption des biens cadastrés AD N°161 d'une superficie totale 00 ha 00 a 78 ca.

DEC-2022-24 Renonciation au droit de préemption des biens cadastrés AE N°23-24-231 d'une superficie totale 00 ha 32 a 13 ca.

4°) Travaux d'aménagement de l'aire de jeux et des abords de l'Ecole- Avenant- Délibération n°-2023/01

M. le Maire informe l'assemblée délibérante que suite à l'implantation du nouveau silo à pellets (relatif au changement de chaudière de l'école communale), la réalisation des travaux a nécessité une adaptation plus importante que celle prévue initialement (avenant n°1). De fait l'achèvement de l'aire de jeux nécessite une prolongation des délais jusqu'au 27 Janvier 2023.

Vote à l'unanimité

5°) Convention avec la CCPAL pour la mutualisation du Prêt Numérique en Bibliothèques et des frais de fonctionnement du logiciel de gestion des médiathèques du Calavon- - Délibération n°2023/02

M. le Maire rappelle la convention relative à la mise en place du Prêt Numérique en Bibliothèque (PNB) conclue pour la période du 1^{er} avril 2019 au 30 septembre 2022 entre la CCPAL et les communes de Apt, Bonnieux, Gault, Jocas, Murs, Lacoste, Roussillon, Saignon et Saint-Saturnin-les-Apt, **Considérant** que la Communauté de communes a assuré le portage administratif du dispositif PNB afin de bénéficier de subventions et de mutualiser les moyens des communes du réseau des médiathèques,

Considérant l'évolution des besoins et la volonté des communes du réseau de poursuivre le partenariat afin de mutualiser les dépenses,

Considérant que cette mutualisation générera une économie globale de plus de 2 000 € par an pour les communes partenaires du réseau des médiathèques,

Il est demandé d'approuver la convention pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, relative à la mutualisation du prêt numérique en bibliothèque et des frais de fonctionnement du logiciel de gestion de bibliothèques.

Vote à l'unanimité

6°) Modification du tableau des effectifs- Annulation de la délibération 2022/52 Délibération n°-2023/03

M. le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 2022/52 supprimant un poste d'adjoint technique principal 2ème classe titulaire à temps complet et créant en contrepartie un poste d'adjoint technique principal 1ère classe titulaire à temps complet à compter du 1er Décembre 2022.

Suite à une erreur de procédure au niveau de la suppression de poste, il est nécessaire d'annuler cette délibération.

Une nouvelle délibération sera prise ultérieurement.

Vote à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

Extrait du procès verbal du conseil municipal du 20 février 2023

Présents : Mmes - MM Mathias HAUPTMANN, Patricia LOUCHE, Bruno PITOT, Arlette LEROY, Alexandra MORETTI, Monique PAQUIN, Serge LOZE, Jean SALVA

Absents excusés : Aline SALVAUDON a donné procuration à Mathias HAUPTMANN, Richard GAUTIER, Amaury JAUBERT

Ouverture de la séance à 18h30

1°) Nomination du secrétaire de séance : Serge LOZE

2°) Approbation du procès-verbal du 9 Janvier 2023

Vote à l'unanimité

3°) Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

DEC-2023-01 Avenant n°11- Intégration de la commune de Gargas dans le réseau des Médiathèques du Calavon

4°) Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2023- Délibération n°-2023/04

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que la DETR est une dotation de l'État destinée aux territoires ruraux qui permet d'aider à la réalisation de projets d'investissement. M. le Maire propose de solliciter la DETR 2023 pour le programme de Réfection du Chemin du Château dont le montant de la

réfection en solution enrobé s'élève à 38 510,00€ ht. Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés jusqu'à hauteur de 50%.

Vote à l'unanimité

5°) Demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds vert 2023 pour la rénovation du parc de l'éclairage public- Délibération n°-2023/05

M. le Maire informe l'Assemblée le Vaucluse dispose d'une enveloppe de 12 millions d'euros au titre du Fonds verts pour aider à financer notamment la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, -la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage publics, -la prévention des risques d'incendie de forêt.

Il rappelle qu'en 2018, la commune a rénové une partie du parc de l'éclairage public en équipant 52 points lumineux en LED sur 70 points existants.

Un devis a été réalisé par l'entreprise Eiffage pour l'équipement en LED des 18 points lumineux restant ainsi que remplacement des 8 projecteurs du stade.

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Le montant estimatif des travaux s'élève à 32 725,05€ Il Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés jusqu'à hauteur de 80%.

Vote à l'unanimité

6°) Attribution de subvention aux associations- Délibération n°2023/06

M. le Maire informe le Conseil Municipal que des demandes de subventions ont été faites auprès de la Mairie pour l'année 2023.

Il informe l'Assemblée que la suite à la réunion de la commission finance, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

La Strada	500,00€
Foyer Rural	1 500,00€
ADIL	58,38€
Fondation du patrimoine	100,00€
Clic Présage	200,00€
Théâtre de Cavaillon (subv 2022)	500,00€
Emala (2022 et 2023)	273,00€

Vote à l'unanimité

7°) Participation de la commune aux dépenses d'investissement réalisées en 2022 au gymnase du Calavon par la commune de Cabrières d'Avignon - Délibération n°2023/07

M. le Maire informe l'Assemblée que par arrêté préfectoral en date du 28 septembre 2017, Monsieur le Préfet de Vaucluse a clôturé la procédure de dissolution du syndicat intercommunal Collège du Calavon, a constaté sa dissolution et a prononcé la répartition de l'actif et du passif.

Cet arrêté dispose des points suivants « La dissolution du syndicat intercommunal collège du Calavon est prononcée au 31 août 2016. L'intégralité de l'actif et du passif est transférée au profit de la commune de Cabrières d'Avignon. La commune de Cabrières d'Avignon reprend la totalité des équipements et des compétences exercées antérieurement par le syndicat. L'unique agent du syndicat est intégré au personnel de la commune de Cabrières d'Avignon ».

Ainsi, la commune de Cabrières d'Avignon a récupéré cet équipement public, après la dissolution du syndicat. En 2022, elle a réalisé des investissements au gymnase du Calavon. Elle sollicite la participation des communes qui pour de Lacoste s'élève à 1 740,36€.

Vote à l'unanimité

8°) Etablissement Public Foncier PACA : Approbation de la Convention d'Intervention Foncière - Délibération n°2023/08

M. le Maire informe l'Assemblée que l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur met en œuvre le 4ème axe d'intervention du Programme Pluriannuel d'Interventions de l'EPF : « Aider les petites communes rurales pour la réalisation de programmes de logement à la réalisation de projets d'ensemble ».

La commune a sollicité l'EPF pour le site concerné par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP

n°1) situé à l'entrée nord du village, « Route d'Apt » d'une superficie d'environ 1,5 hectare, situé à moins de 300 mètres du cœur village, le long de la Route Départementale n°106.

Ce site représente une réelle opportunité foncière en vue de la réalisation à moyen terme d'un projet de logements accessibles à la population locale par le confortement d'un secteur déjà urbanisé, à proximité immédiate d'un pôle d'équipements publics scolaires (école primaire) et sportifs (stade).

Il se compose de trois parcelles non bâties (dont une parcelle propriété communale) classées en zone 1AUa au PLU, et d'une parcelle partiellement bâtie (maison de village) classée en zone UB au PLU, faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP n°1).

Le projet de la commune porte sur la réalisation d'une opération d'environ 40 logements, qui répondra aux objectifs et aux actions à mener sur son territoire en termes de diversification de l'offre de logements et de mixité sociale.

A ce titre une convention d'intervention foncière en opération d'ensemble sur le site Claux Route d'Apt en phase impulsion –réalisation est établie entre l'Etablissement Public Foncier Paca et la commune de Lacoste. Elle définit la mise en œuvre de l'intervention foncière et technique de l'EPF pour ce programme.

M. le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'approuver cette convention

Vote à l'unanimité

9°) Etat d'assiettes des coupes de bois dans la forêt communale de Lacoste pour l'année 2023 Délibération n°2023/09

M. le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'Office National des Forêts est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette. C'est-à-dire des coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur (coupes réglées) ainsi que, le cas échéant des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers.

L'ONF propose à la commune une coupe d'amélioration des parcelles 9, 10, 13,16,19 et 12. Vente de gré à gré en bois façonné. Ces coupes étaient prévues pour 2019, 2020, 2021 et 2022.

Vote à l'unanimité

10°) Droit de stationnement des taxis sur la commune- Délibération n°2023/10

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune loue 2 emplacements de taxi sur la commune au prix de 55€ par emplacement sur la Place des Tilleuls

Ce tarif n'ayant pas été révisé depuis 2012, la commission Finances propose de le réévaluer pour le fixer à 80€ par an et par emplacement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

Extrait du procès verbal du conseil municipal du 9 mars 2023

Présents : Mmes - MM Mathias HAUPTMANN, Patricia LOUCHE, Aline SALVAUDON, Bruno PITOT, Alexandra MORETTI, Monique PAQUIN, Serge LOZE, Jean SALVA.

Absent excusé : Richard GAUTIER

Ouverture de la séance à 18h30

1°) Nomination du secrétaire de séance : Monique PAQUIN

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

2°) Approbation du procès-verbal du 20 Février 2023 Vote à l'unanimité

3°) Budget communal 2023 - Délibération n°2023/11

M. le Maire informe l'Assemblée délibérante que la commune doit finir de mandater des factures relatives aux travaux de l'aire de jeux pour un montant total de 22 300,00€ avant le vote du budget primitif 2023.

M. le Maire rappelle que l'Assemblée délibérante peut l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, sachant qu'elles ne dépassent pas le quart des crédits ouverts au budget communal de l'exercice 2022

M. le Maire propose l'ouverture de crédits suivante :

Prog 10114 – Aire de jeux : 22 300,00€

Vote à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

Extrait du procès verbal du conseil municipal du 23 mars 2023

Présents : Mmes - MM Mathias HAUPTMANN, Patricia LOUCHE, Aline SALVAUDON, Bruno PITOT, Arlette LEROY, Alexandra MORETTI, Monique PAQUIN, Serge LOZE, Jean SALVA.

Ouverture de la séance à 18h30

Recueillement : Une minute de silence en hommage à Richard GAUTIER

1°) Nomination du secrétaire de séance : Aline SALVAUDON

2°) Approbation du procès-verbal du 9 Mars 2023 Vote à l'unanimité

3°) Compte de gestion 2022- Délibération n°2023/12

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	626 438,93€
Dépenses de fonctionnement	- 546 279,04€
Résultat de l'exercice 2022	80 159,89€
Excédent reporté 2021	+217 583,63€
Excédent global de fonctionnement	297 743,52€

RESULTATS D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement	126 515,95€
Dépenses d'investissement	- 432 219,83€
Résultat de l'exercice 2022	- 305 703,88€
Excédent reporté 2021	+146 265,32€
Déficit global d'investissement	- 159 438,56€

Vote à l'unanimité

4°) Compte Administratif 2022- Délibération n°2023/13

Patricia LOUCHE donne lecture de la note de présentation du Compte Administratif 2022 en spécifiant qu'elle sera consultable sur le site internet de la commune.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2022 de la comptabilité générale et arrête les résultats tels que énoncés dans la note de présentation.

Vote à l'unanimité

5°) Affectation du résultat- Délibération n°2023/14

Le compte administratif de la comptabilité M14 de l'exercice 2022 vient d'être voté.

- Constatant que le compte administratif 2022 fait apparaître	
- un excédent de fonctionnement de	297 743,52€
- un déficit d'investissement de	159 438,56€
- et un solde des restes à réaliser de	98 480,00€
Il est nécessaire d'affecter au compte 1068,,	60 958,56€

Vote à l'unanimité

6°) Instauration d'un tarif retard pour les non réservations de la cantine et de la garderie- Délibération n°2023/15

M. le Maire rappelle à l'Assemblée la mise en place du « Portail Famille » permettant aux parents d'élèves de réserver en ligne les repas de la cantine et /ou la garderie municipale pour leur(s) enfant(s).

Il informe qu'après six mois d'utilisation de cette application, il est regrettable de constater beaucoup trop de dérives: D'une part, trop d'enfants arrivent le matin sans que la réservation préalable n'ait été faite ce qui déstabilise le service et ce malgré des rappels aux parents concernés. D'autre part, le service est trop utilisé à la carte par certains. Il rappelle qu'un courrier de sensibilisation à ces problèmes a été envoyé aux parents le 24 Février 2023 mais que la situation reste inchangée.

Il propose d'instaurer un tarif retard pour le repas au prix de 5,00€ au lieu de 2,70€ et pour la garderie de 2,00€ au lieu de 1,00€ si la réservation n'est pas faite dans les temps.

Il informe qu'en contrepartie, les parents pourront réserver les repas du lendemain jusqu'à la veille au soir 20h et non plus 24 heures à l'avance comme c'était le cas auparavant.

Vote à l'unanimité

7°) Conseil Départemental : Appel à projet 2023- Arceaux vélos - Délibération n°2023/16

M. le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du schéma départemental Vélo en Vaucluse de 2019, le Conseil Départemental a approuvé son dispositif vélo en mars 2021. Le dispositif prévoit, dans son volet 2, de contribuer à la sécurisation du stationnement des vélos, point incontournable à leur utilisation au quotidien.

A ce titre le Conseil Départemental a décidé de lancer un appel à projets : Sécurisation du stationnement vélo pour l'accès aux établissements recevant du public des communes et EPCI.

M. le Maire donne lecture des modalités de mise en œuvre de ce dispositif.

Vote à l'unanimité

8°) Conseil Départemental : Aide à l'informatisation des bibliothèques/ médiathèques- Délibération n°2023/17

M. le Maire rappelle à l'Assemblée le fonctionnement de la bibliothèque municipale qui fait partie du réseau des médiathèques du pays d'Apt.

Il informe que la commune a équipé la bibliothèque d'un ordinateur en 2015 avec l'aide du Département. Cet ordinateur étant devenu aujourd'hui obsolète, il informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de le remplacer. Il propose de solliciter le Département qui peut participer au minimum à 35% du prix ht du matériel sachant que le devis s'élève à 1 192,00€ ht.

Vote à l'unanimité

9°) Contrat de maintenance des installations d'éclairage public -- Délibération n°2023/18

M. le Maire informe l'Assemblée que le contrat actuel de maintenance de l'éclairage public arrive à son terme au 1^{er} Avril 2023.

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

M. le Maire donne lecture du projet de contrat de maintenance des installations d'éclairage public présenté par l'entreprise Eiffage Energie.

Vote à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Extrait du procès verbal du conseil municipal du 6 avril 2023

Présents : Mmes - MM Mathias HAUPTMANN, Patricia LOUCHE, Aline SALVAUDON, Bruno PITOT, Arlette LEROY, Monique PAQUIN, Jean SALVA.

Absents excusés : Alexandra MORETTI a donné procuration à Bruno PITOT, Serge LOZE a donné procuration à Aline SALVAUDON

Ouverture de la séance à 18h30

1°) Nomination du secrétaire de séance : Bruno PITOT

2°) Approbation du procès-verbal du 23 Mars 2023
Vote à l'unanimité

3°) Décision prise par le Maire dans le cadre de ses délégations

D-2023-02 : Fondation du Patrimoine- Signature d'une convention de financement

4°) Vote des taux d'imposition - Délibération n°2023/19

M. le Maire rappelle que par délibération du 11 Avril 2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 32,10%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 45,45%

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

M. le Maire propose de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 à savoir:

TH : 9,47 %

TFB : 32,10 %

TFPNB : 45,45 %

Vote à l'unanimité

5°) Budget primitif 2023- Délibération n°2023/20

M. le Maire rappelle que la commune est passée de la comptabilité M14 à la comptabilité M57 au 1^{er} Janvier 2023.

M. le Maire énumère les modifications entraînées par ce changement de comptabilité.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté par la commission des finances :

	DEPENSES	RECETTES
Section de FONCTIONNEMENT	846 900,00€	846 900,00€
Section d'INVESTISSEMENT	621 850,00€	621 850,00€
TOTAL	1 468 750,00€	1 468 750,00€

Vote à l'unanimité

6°) Nomination de nouveaux délégués aux syndicats - Délibération n°2023/21

M. le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il est nécessaire de nommer de nouveaux délégués à certains syndicats.

Syndicat Mixte Forestier : Serge LOZE est désigné délégué suppléant

SIRTOM : Patricia LOUCHE est désignée déléguée titulaire, Monique PAQUIN est désignée déléguée suppléante.

Vote à l'unanimité

7°) Nomination d'un correspondant /réfèrent « Tempête » - Délibération n°2023/22

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner un nouveau correspondant « Tempête », vecteur d'information et de communication entre la commune et ENEDIS. En effet, le correspondant tempête facilite l'intervention des équipes d'ENEDIS sur les lieux d'incidents.

M. le Maire propose de désigner M. Bruno PITOT, « correspondant/réfèrent Tempête »

Vote à l'unanimité

8°) Modification de la composition des commissions communales - Délibération n°2023/23

M. le Maire informe qu'il est nécessaire de modifier la composition de certaines commissions communales.

CIMETIERE

Mathias HAUPTMANN- Alexandra MORETTI - Bruno PITOT

ECOLE

Mathias HAUPTMANN - Monique PAQUIN - Arlette LEROY – Alexandra MORETTI

Représentant de la commune à EMALA : Mathias HAUPTMANN

FORET-BIODIVERSITE

Mathias HAUPTMANN -Aline SALVAUDON -Jean SALVA - Serge LOZE

MARCHE

Mathias HAUPTMANN – Bruno PITOT - Serge LOZE

VOIRIE

Mathias HAUPTMANN – Patricia LOUCHE -Bruno PITOT - Serge LOZE – Jean SALVA

Vote à l'unanimité

9°) Instauration d'un droit de place au marché hebdomadaire - Délibération n°2023/24

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que le marché hebdomadaire a changé de jour. Il se tiendra désormais le mercredi matin sur la place de l'Eglise et sur le boulodrome et qu'il débute le mercredi 12 Avril.

Il propose d'instaurer un droit de place pour les professionnels qui souhaitent être présents sur le marché hebdomadaire de la commune. Il propose de fixer les tarifs suivants :

	Emplacement simple	Emplacement avec électricité
Commerçant sédentaire	1,50€ le mètre linéaire	1,90€ le mètre linéaire
Commerçant non sédentaire	2,00€ le mètre linéaire	2,40€ le mètre linéaire

Vote à l'unanimité

10°) Révision des statuts du Parc du Luberon - Délibération n°2023/25

M. le Maire informe l'Assemblée que le comité syndical a adopté la révision des statuts du syndicat mixte de gestion

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

du Parc naturel régional du Luberon. L'évolution majeure des statuts est la suivante : Les membres associés sont désignés partenaires.

Vote à l'unanimité

11°) Information

- **Etat annuel des indemnités des élus :**

Extrait du procès verbal du conseil municipal du 27 avril 2023

Présents : Mmes - MM Mathias HAUPTMANN, Patricia LOUCHE, Aline SALVAUDON, Bruno PITOT, Alexandra MORETTI Monique PAQUIN, Serge LOZE, Jean SALVA.

Absente : Arlette LEROY

Ouverture de la séance à 18h30

M. le Maire informe retirer la question 4 de l'ordre du jour.

1°) Nomination du secrétaire de séance : Aline SALVAUDON

2°) Approbation du procès-verbal du 6 Avril 2023

Vote à l'unanimité

3°) Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

D-2023-02 : Fondation du Patrimoine- Signature d'une convention de financement

D-2023-03 : Acte constitutif d'une sous régie

D-2023-04 : Modification de la régie existante

D-2023-05 : SEDEL Energie : Signature de l'avenant n°3 à la convention d'adhésion -2,50€/habitant au 1er juillet 2023

D-2023-06 : 0,50€ par habitant au 1er juillet 2023

D-2023-07 : Dépôt de la déclaration préalable le 3 Avril 2023 relatif aux travaux de conservation, sécurisation et mise en valeur des remparts

D-2023-08 : CCPAL- Convention de mise à disposition de personnel pour l'année 2023

4°) Travaux de sécurisation de la RD 106 – Lancement de la consultation par voie de procédure adaptée

Retirée de l'ordre du jour

5°) Convention d'assistance pour l'entretien, la réparation et l'amélioration de la voirie communale - Délibération n°2023/26

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la voirie représente un bien public précieux qu'il convient d'entretenir et d'améliorer de façon régulière et planifiée, au moyen des techniques les plus appropriées, afin d'en maîtriser le coût et de garantir la sécurité des usagers.

La commune de Lacoste a l'obligation d'entretien de sa voirie et de ses abords.

Ne disposant pas de tous les moyens humains et matériels pour assurer cette mission, la commune a établi un projet de convention d'assistance à son obligation.

M. le Maire informe que l'entreprise Dédé Bob Terrassement a présenté une offre pour les petits travaux de terrassement et de voirie.

Vote à l'unanimité

6°) Décision modificative- Délibération n°2023/27

M. le Maire rappelle que le budget primitif prévoit la réintégration des frais d'études des remparts pour 14 880,00€ permettant ainsi de récupérer le FCTVA. Deux mandats d'un montant total de 5 400,00 € devant être rajoutés à cette somme, il propose la décision modificative suivante :

Section d'investissement

D. INV/041 – 2138 : Autres constructions + 5 400,00€

M. le Maire rappelle qu'un état récapitulatif des indemnités des élus de toutes natures récapitulatif annuel doit être communiqué avant l'examen du budget chaque année aux élus du conseil municipal. Cet état a été joint à la convocation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

R. INV/041- 2031 : Frais d'étude + 5 400,00€

Vote à l'unanimité

7°) Contrat Vaucluse Ambition- Délibération n°2023/28

M. le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Départemental de Vaucluse vient de lancer la nouvelle phase contractuelle 2023-2025, appelée Contrat Vaucluse Ambition (CVA).

La commune de Lacoste dispose d'une enveloppe globale de 95 700€ pour les 3 années.

Dans le cadre des programmes qui ont été votés au budget primitif 2023, certains sont éligibles à ce nouveau contrat :

Aménagement d'un local dédié aux manifestations culturelles

Coût des travaux ht : 8 742,33€

Contrat Vaucluse Ambition : 6 100,00€

Réfection Chemin du Château

Coût des travaux ht : 38 510,00€

Contrat Vaucluse Ambition : 9 600,00€

Acquisition de mobilier urbain

Coût de l'achat ht : 4 300,00€

Contrat Vaucluse Ambition : 3 000,00€

Vote à l'unanimité

8°) Modification du tableau des effectifs- Délibération n°2023/29

M. le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de supprimer un poste d'adjoint technique principal 2ème classe titulaire à temps complet (avis favorable du Comité Social Territorial en date du 18 Avril 2023) et de créer en contrepartie un poste d'adjoint technique principal 1ère classe titulaire à temps complet à compter du 1er Mai 2023.

Il informe également qu'il est nécessaire de supprimer les deux postes d'adjoint technique à temps complet non titulaire créés pour l'accueil de saisonniers.

Vote à l'unanimité

9°) Participation au financement de la protection sociale complémentaire -Délibération n°2023/24

Dans le cadre de la procédure dite de labellisation, la municipalité a mis en place la participation la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents à hauteur de 14€ depuis juillet 2020. Depuis cette date, le montant de cette participation n'a pas été réévalué alors que la cotisation des agents ne cesse d'augmenter.

La commune a saisi le comité social technique pour une réévaluation de cette participation de la commune à hauteur de 25€ par agent qui a émis un avis favorable en date du 18 Avril dernier.

Vote à l'unanimité

10°) Information

- Rénovation éclairage public : Notification d'attribution du Fonds vert au taux de 80% soit un montant de 26 200,00€

- Travaux Chemin du Château- Notification d'attribution de la DETR 2023 au taux de 45% soit un montant de 17 329,50€

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

- La rétrocession de la partie avant et de la partie arrière des logements sociaux par Grand Delta Habitat à la commune a été effectuée pour l'euro symbolique en date du 7 Avril 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Extrait du procès verbal du conseil municipal du 19 juin 2023

Présents : Mmes - MM Mathias HAUPTMANN, Patricia LOUCHE, Aline SALVAUDON, Bruno PITOT, Alexandra MORETTI Monique PAQUIN, Serge LOZE, Jean SALVA.

Absente excusée : Arlette LEROY a donné procuration à Mathias HAUPTMANN

Ouverture de la séance à 18h30

1°) Nomination du secrétaire de séance : Aline SALVAUDON

2°) Approbation du procès-verbal du 27 Avril 2023
Vote à l'unanimité

3°) Décision prise par le Maire dans le cadre de ses délégations

D-2023-09 : Demande subvention au Conseil Départemental au titre de la protection et la mise en valeur des espaces naturels sensibles

4°) Décision modificative – Délibération n° 2023/31

M. le Maire informe l'assemblée que des frais d'études et d'insertions d'un montant de 21 144,00€ pour les dépenses payées en 2015, 2016 et 2022 relatives à la réfection des remparts et à l'aménagement de l'aire de jeux doivent être intégrées au compte de l'immobilisation afin de récupérer le FCTVA. Vu le budget primitif 2023, il propose la décision modificative suivante :

Section d'investissement :

Chapitre 041

Mandat au C/2135 : Installation générale 864,00€

Mandat au C/2138 : Autre construction 5 400,00€

Titre au C/203 : Frais d'étude 6 264,00€

Vote à l'unanimité

5°) Contrat Vaucluse Ambition –

Délibération n°2023/32

M. le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de délibérer à nouveau pour affecter 6 100,00€ de Contrat Vaucluse Ambition au programme Aménagement d'un local dédié aux manifestations culturelles dont le coût des travaux s'élèvent à 8 742,33€

Vote à l'unanimité

6°) Convention de servitude avec ENEDIS

Délibération n°2023/33

M. le Maire rappelle la délibération du 20 Décembre 2021 approuvant une servitude de passage à ENEDIS afin de constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur des parcelles communales moyennant une indemnité de 120,00€. Il convient de l'autoriser à signer l'acte notarié.

Vote à l'unanimité

7°) Droit de place au marché hebdomadaire- Délibération n°2023/34

M. le Maire informe l'Assemblée que suite aux remarques des syndicats représentants marchands ambulants, il est nécessaire de modifier la délibération prise initialement en supprimant la différenciation entre les marchands ambulants habituels et de passage et en isolant le forfait électricité.

Emplacement : 1,50€ le mètre linéaire

Forfait électricité : 0,40€ le mètre linéaire

Vote à l'unanimité

8°) Création de trois emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité- Délibération n°2023/35

M. le Maire informe l'assemblée délibérante que compte tenu de la nécessité d'assurer la surveillance et l'entretien de la forêt des Cèdres du Petit Luberon et de renforcer l'équipe technique pendant la période estivale, il propose de créer trois emplois non permanents à raison de 35 heures.

Vote à l'unanimité

9°) Convention de partenariat avec la CCPAL - Délibération n°2023/36

L'arrêté préfectoral du 29 mars 2023 réglementant l'accès aux massifs forestiers et les espaces sensibles du Département de Vaucluse et interdisant l'accès toute la journée les jours de risque d'incendies pendant la période estivale impose à la commune de recruter deux agents contractuels pour assurer la surveillance de la Forêt des Cèdres du petit Luberon.

Considérant la demande de soutien financier présentée à la communauté de communes par la commune de Lacoste pour le compte des communes propriétaires du site de la forêt des Cèdres, afin de permettre le recrutement d'un agent de surveillance, il est demandé à l'Assemblée d'approuver le projet de convention de partenariat.

Vote à l'unanimité

10°) Conservation, sécurisation et mise en valeur des portes et remparts du village- Lancement de la consultation par voie de procédure adaptée - Délibération n°2023/37

M. le Maire demande à l'Assemblée de lui donner l'autorisation de lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée pour les travaux de conservation, sécurisation et mise en valeur des portes et remparts du village.

Vote à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55.



Urgences Passeports/cartes d'identité



A compter du 5 juillet 2023, Ouverture d'un Centre national d'urgence Passeports/Cartes d'identité à l'Espace Trénet, bd

Aristide Briand, à Salon-de-Provence

Le public est accueilli uniquement sur rendez-vous : <https://www.salondeprovence.fr/>

Horaires d'ouverture au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Accessible à tous les citoyens, peu importe leur lieu de résidence.



FOYER RURAL DE LACOSTE

lacoste84.fr@gmail.com

L'Assemblée Générale du Foyer Rural, le 09 février 2023, a donné lieu à un certain nombre de changements. La Présidente Helena Gezelius a souhaité passer la main et nous la remercions ici pour le dévouement dont elle a fait preuve au cours de ces années difficiles de confinements à répétition et d'incertitudes. Le conseil d'administration a donc confié les clefs de la maison à Annie Ricard qui saura, nous en sommes certains, y maintenir le même dynamisme et le même esprit d'ouverture et de convivialité.

Les activités régulières regroupent des participants motivés. Qi gong, yoga, balades, tarot, pétanque, conversation italienne, café littéraire rythment nos semaines et se déroulent dans une ambiance chaleureuse. Nous invitons, d'ailleurs, tous ceux qui seraient intéressés par l'une ou l'autre de ces activités à venir nous rejoindre. Plus on est de fous..... Il nous faut remercier, ici, Roselyne et Monique qui nous ont guidés, le 14 avril à la découverte des plantes et des fleurs du Luberon et qui nous ont donnés de nombreuses informations sur les plantes comestibles.



Le Foyer Rural a été très occupé par la reprise du Cercle d'Hiver avec une formule un peu modifiée. Nous avons donc pu partager quelques succulents et mémorables repas. Les bénévoles se sentant l'âme cuisinière sont, ici encore, les bienvenus.

« Ambiancée » par le groupe Mrs Phillips et « restaurée » par Maja et Cie, la soirée dansante du 14 janvier a été un vrai succès. De la même façon, la salle du Temple était comble pour la représentation théâtrale « Petites Formes » créée par Giulia Ronchi et ses comédiens amateurs. Certains membres du Foyer Rural se sont même essayés à la lecture de textes.



Plus sérieuse la « causerie du dimanche » du 28 mai a éclairé les participants sur les enjeux liés aux usages de l'eau et à la raréfaction progressive de cette ressource vitale. Ouverte par l'atelier des Polyphonies de Saint Martin de Castillon, animée par la Bande à Koustic en présence de Sa Majesté le Feu, la fête de la St Jean aura été, nous l'espérons, une belle soirée. Art Lacoste, manifestation organisée par un collectif d'artistes lacostois et le Foyer Rural, aura lieu cette année du 30 juin au 9 juillet. Nous verrons si le choix de cette nouvelle date sera confirmé dans les années qui viennent.

Les animations pour cet automne n'étant pas encore définitivement décidées, le Foyer Rural invite les Lacostois à rester vigilants aux affiches, flyers et annonces diverses qui les informeront le moment venu.

Et leur souhaite à tous un bel été.

ART LACOSTE 30 juin - 9 juillet 2023

Lacoste: historiquement- ce village a attiré depuis 75 ans des générations d'artistes d'horizons multiples. Ils sont venus ici pour vivre et partager leur passion dans une commune tolérante et généreuse, accueillant ces "étrangers" comme un des leurs, en qui ils avaient confiance et partageaient les mêmes espoirs et idéaux.

Après l'aventure fulgurante du meunier-sculpteur autodidacte, Malachier, les Surréalistes le reconnaissent comme un artiste pur, en lien direct avec les éléments et la fascination du nouveau siècle qui s'ouvre. Breton, Max Ernst, Man Ray et d'autres viennent à Lacoste pour s'imprégner du lieu qui l'abritait, juste à côté du château de Sade, autre phénomène rebelle et sulfureux qu'ils affectionnaient.

La liste des artistes qui vinrent à Lacoste pour y vivre et travailler:

Malachier, meunier-sculpteur, Lacostois

Jacques Herold, peintre, sculpteur, Roumain

Jean-Pierre Sudre, photographe et fondateur de l'École de photo à Lacoste

Bernard Pfriem, peintre, dessinateur, Américain, Fondateur de l'École des Arts à Lacoste (Lacoste School of the Arts, aujourd'hui SCAD)

Sven Blomberg, peintre, Suédois

Peter de Francia, peintre, Italo-Britannique

Susanna Bott, peintre, Britannique

Romaine Lorquet, sculptrice, peintre, Française

Evert Lindfors, sculpteur, peintre, Suédois

Barbara Lindfors, peintre, Suédoise

Gustaf Sobin, poète, romancier et essayiste, Américain

Yasuo Mizui, sculpteur, Japonais

Pat Diska, sculptrice, Américaine

Pam Pilkonis, sculptrice, Américaine

Louis Merveil, peintre, Belge

Ans Hey, sculptrice, Hollandaise

Curt Asker, peintre, sculpteur, Suédois

Finn Hauptmann, sculpteur, Danois

Claude Lê-Ahn, photographe, Franco-Vietnamienne

Pierre Gérard, sculpteur, Français

Peter Somm, peintre, Suisse

Robert Blanc, sculpteur, peintre, Français



Jacques Herold

Nous avons décidé ensemble de célébrer ces artistes au travers de leurs passions et engagements dans Lacoste. Sur les portes, volets et murs de Lacoste, sont affichés les portraits des artistes qui ont vécu ici depuis le début du 20^{ème} siècle. Nous souhaitons les honorer pour leurs contributions variées à l'évolution du village et à son rayonnement portant parfois au-delà de nos frontières. Ils ont chacun à leur manière, souvent avec discrétion et humilité, puisé dans la beauté du lieu et l'accueil de ses habitants pour révéler dans leur travail une nouvelle dimension à notre quotidien: L'art n'est-il pas cet outil unique qui permet de relier le commun à l'extraordinaire, l'évident à l'inimaginable?

Nous présentons aussi dans le Temple des portraits de chacun des artistes d'Art Lacoste, en écho à ceux affichés dans le village, pour marquer la continuité de cette vie artistique dans chacune de nos expressions. Ils seront exposés au Temple. Les autres salles, le Temple Haut, la Mairie et la Cure accueilleront les œuvres spécifiques liées à notre exposition.

Karine Merveille

Lotti Ringström

Jean-Marie Fage

Inge Boesken Kanold

Martha Shearer

Anne Fage

Annette Solotzew

Deveren Bowman

Crystal Woodward

Niko

Esther Sobin

MacKenzie Mercurio

Maria Lee

Gabriel Sobin

Pour clore le tout, nous ouvrons certains de nos ateliers le dernier week-end de l'exposition pour des rencontres sur nos lieux de création, afin d'approfondir les échanges avec ceux qui le souhaitent.

Ateliers ouverts chez Inge Boesken Kanold, chez Martha Shearer, chez Gabriel Sobin et chez Cécile Lindfors / Ateliers Lindfors.

Nous remercions la municipalité, l'ancien Cercle d'Hiver et le Foyer Rural pour leur engagement enthousiaste dans cette exposition à facettes multiples.

"L'impossible, nous ne l'atteignons pas, mais il nous sert de lanterne"

René Char



Prise de vue: JM Fage avec MacKenzie et Niko derrière l'objectif



Mini Racing Club Lacostois

Cher Lacostois, Chère Lacostoises,

Une nouvelle saison s'annonce : le club est en plein essor. Depuis deux, trois courses nous faisons le plein d'inscription. Signe que la politique choisie par le bureau était la bonne : privilégier l'entente et la cordialité à l'esprit de compétition.

Comme toujours nous vous remercions de nous accueillir dans ce superbe lieu. Un grand merci aux employés municipaux surtout pour leurs conseils en matière de nettoyage.

Nous vous rappelons que le spectacle de nos véhicules bondissants est gratuit. Vous pouvez y assister sur la piste à côté du stade de foot aux dates ci-dessous rappelées.

Je vous souhaite un bel été.



Calendrier 2023

11 juin	challenge	LACOSTE
30 juillet	journée club	LACOSTE
03 septembre	challenge	ST MARTIN DE CRAU
23 septembre	challenge	LACOSTE
05 novembre	challenge	LACOSTE



A Midi tout le monde se retrouve pour partager ce moment de détente



Dans les stands : on partage les conseils et savoir-faire pour que chacun puisse participer, même les plus nouveaux.



**La Strada, Cinéma d'Art et d'Essai Itinérant,
tous les mardis soir, à Lacoste.**

Programmation estivale

De juillet à août, les projections de films se font en extérieur, sur écran géant et à l'emplacement du boulodrome, derrière l'église à la tombée de la nuit. En cas de mauvais temps repli au Temple.

- **11 juillet : La nuit du verre d'eau** - vostfr. Drame de Carlos Chahine avec Nathalie Baye...
- **18 juillet : Des mains d'or** - vf. Comédie d'Isabelle Mergault avec Josiane Balasko, Lambert Wilson...
- **25 juillet : Carmen** - vostfr. Romance, Drame de Benjamin Millepied avec Pascal Mescuel, Melissa Barrera, Rossy de Palma...



Dans le cadre de la fête votive :



- **1 août : Marinette** - vf. Biopic de Virginie Verrier avec Garance Marillier, Emilie Dequenne, Alban Lenoir...
*L'histoire vraie d'une footballeuse, **Marinette** Pichon qui a battu tous les records de meilleure joueuse de l'équipe de France de football.*

- **8 août : Barbie** - vf. Comédie de Greta Gerwig avec Ryan Gosling, Margot Robbie, Emma Mackey. *Dans le monde parfait de Barbieland, une Barbie commence à se poser des questions sur la vraie vie, ce qui la rend plus humaine...*
- **22 août : Rendez-vous à Tokyo** - vostf. Romance, Drame de Daigo Matzui

Entrée : 5,5€ / 10 entrées : 45€ / Adhérents et – 18ans : 4€ / Adhésion annuelle : 12€.

**Découvrez le cinéma en plein air, sous les étoiles, à Lacoste
Les bénévoles de La Strada**

Arnaques sur internet

Un nouveau dispositif, la plainte en ligne pour les victimes d'e-escroqueries

Les arnaques sur internet sont nombreuses et il est parfois difficile de déjouer ces escrocs qui surfent sur notre crédulité et le manque d'expérience en informatique.

LES ARNAQUES POSSIBLES

- Si vous avez été piraté sur votre profil de réseau social avec demande d'argent auprès de vos contacts et vos proches, ou bien par le biais de votre boîte mail : **vous êtes victime de piratage de courriel ou de profil réseau social**
- Si vous avez été escroqué par un faux acheteur suite à la vente d'un produit en ligne (site de petites annonces), idem si vous avez acheté un bien sur un site de petites annonces : **vous êtes victime d'un faux acheteur ou faux vendeur**
- Si vous avez été escroqué pour la location d'un bien immobilier : **vous êtes victime d'une fausse location**
- Si vous avez été escroqué lors d'un achat sur un site de vente frauduleux : **vous êtes victime d'un faux site de vente**
- Si une rançon vous est demandée sur votre PC, tablette, ou smartphone : **vous êtes victime de ransomware**
- Si vous faites l'objet de menaces en ligne de diffusion d'images portant atteinte à votre honneur : **vous êtes victime de chantage en ligne**
- Lors d'une relation en ligne, vous êtes incité à verser de l'argent par des moyens frauduleux : **vous êtes victime d'escroquerie aux sentiments**

Alors vous pouvez déposer votre plainte en ligne sur le site :
www.service-public.fr
Rubrique « arnaque sur internet »,
et laissez-vous guider

LA FRAUDE A LA CARTE BANCAIRE

Il s'agit de toute transaction par carte bancaire sur internet **dont vous n'êtes pas à l'origine** alors que vous êtes toujours en possession de votre carte bancaire.

Quoi faire dans ce cas-là ?

- ✓ Tout d'abord, il est impératif de prévenir en premier lieu votre banque pour faire opposition.
- ✓ Puis vous pouvez déposer plainte et effectuer le signalement sur Internet grâce à la plateforme PERCEV@L. Il sera ainsi plus facile de demander le remboursement du préjudice auprès de votre banque.

Vous pouvez déposer plainte sur la plateforme :
www.service-public.fr
saisissez « fraude carte bancaire » ou « Perceval »,
et laissez-vous guider

STOP aux Lingettes jetables

Oui c'est pratique, oui l'odeur est agréable, oui c'est utile.....
Mais pourtant elles présentent plusieurs risques,



Les lingettes avec d'autres textiles sanitaires comme les couches, les mouchoirs jetables, les protections hygiéniques, les cotons tiges, les rouleaux de papier toilette, représentent 13 % des ordures ménagères,

soit plus de 30 Kg par an et par habitant !

C'est beaucoup vous ne trouvez pas ?

Lorsque ces déchets ne sont pas jetés dans les conteneurs à ordures ils peuvent prendre des années pour se décomposer dans la nature. Ils **contribuent à la pollution des sols et des eaux.**

De plus, si les lingettes jetables (et les autres textiles sanitaires) sont jetées dans les toilettes, elles peuvent obstruer les canalisations et les stations d'épuration, entraînant des coûts supplémentaires pour les municipalités et les sociétés d'eau.

Les lingettes jetables peuvent contenir **des produits chimiques nocifs pour l'environnement**, tels que des parfums, des colorants et des conservateurs qui peuvent être libérés lorsqu'elles se décomposent.

Il existe des alternatives plus respectueuses de l'environnement, comme les lingettes lavables ou les chiffons en coton réutilisables qui peuvent être lavés et réutilisés plusieurs fois.

Il est important de bien se renseigner sur les produits que l'on utilise et d'essayer de privilégier **les produits écologiques pour limiter l'impact sur l'environnement.**



STOP aux lingettes dans les toilettes

ADOPTONS LES BONS GESTES !

Les lingettes, les rouleaux de papier toilette (déchets recyclables), les protections hygiéniques, les cotons-tiges, ...

se jettent à la poubelle !

Sinon, je risque :

- ✗ d'obstruer les canalisations et de provoquer des débordements sur la voie publique et chez les usagers
- ✗ d'entraîner des dysfonctionnements sur les équipements des stations d'épuration
- ✗ de polluer l'environnement
- ✗ d'avoir besoin d'une intervention coûteuse



STOP aux dépôts sauvages

La Mairie sensibilise fortement les propriétaires sur les dépôts sauvages sur le village.
Cela devient inadmissible !

ALERTE ROUGE



Les dépôts sauvages COUTENT TRES CHER à la commune et aux usagers!

Nous vous rappelons que le dépôt sauvage est une infraction passible d'une amende pouvant aller de 150€ à la confiscation du véhicule ayant transporté les déchets.



LA CIVILITÉ,
C'EST L'AFFAIRE DE TOUS...
AGISSONS ENSEMBLE !
STOP
aux dépôts
SAUVAGES

AGISSONS ENSEMBLE !

pour ne pas que les dépôts sauvages :

- Dégradent notre paysage
- Ne polluent nos eaux, nos sols et notre air
- Ne développent pas de maladies et attirent les animaux
- Ne créent pas de nuisance olfactive



Notre beau Village
c'est l'affaire de tous
alors
dans le Bac
et l'Affaire est dans le Sac

✚ **Vous ne savez pas où jeter vos déchets**



Prendre contact avec le Sirtom d'APT 04.90.04.80.21

✚ **Il n'y a plus de place dans mon conteneur**



D'autres conteneurs sont à votre disposition dans le village. La carte de leurs emplacements est consultable sur www.sirtom-apt.fr

Nous encourageons les propriétaires de gîtes et de maisons loués en saison d'informer les vacanciers sur les **BONS GESTES** à avoir concernant leurs déchets et de leur rappeler également la bonne pratique du tri pendant leur séjour.

Petit rappel de savoir vivre ensemble : les nuisances sonores



Vous êtes nombreux à venir profiter de notre joli village, c'est l'occasion parfois de faire la fête entre amis ou entre jeunes, de baignade parfois bruyante...Mais il faut trouver la juste mesure en ayant le souci de respecter la quiétude des riverains avoisinants.

Nous remercions les propriétaires de gîtes et de maisons en location de sensibiliser leurs locataires dès leur arrivée sur ce sujet afin que les relations de voisinages restent courtoises durant tout l'été.

La divagation des chiens sur la voie publique

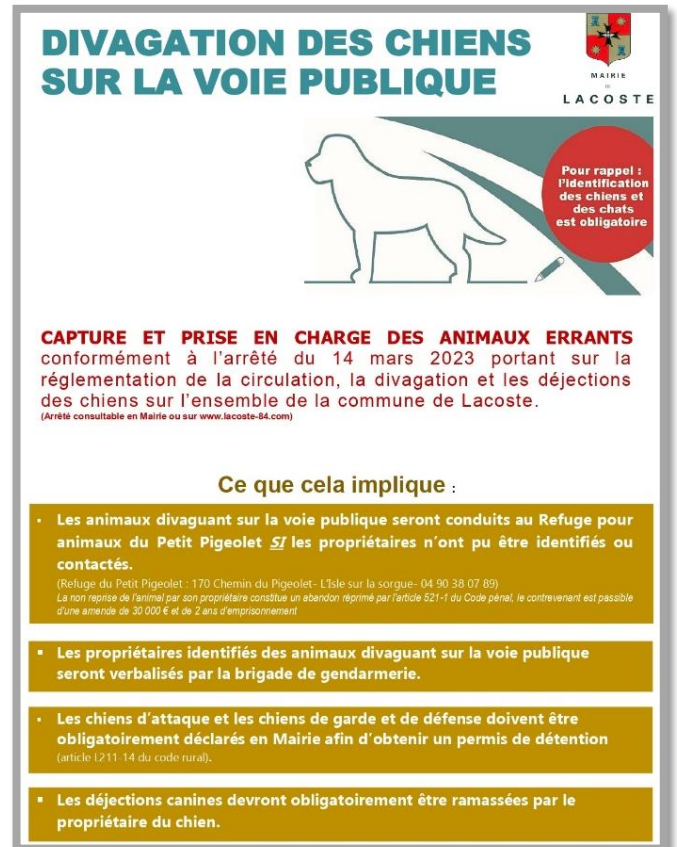
Vous avez pu voir l'apparition de cette affiche en mars dernier.

Cet hiver, de nombreux signalements d'errance de chiens ont été formulés en Mairie ; certaines rencontres avec ces animaux ont abouti à des dépôts de plaintes voire des morsures et ont instauré la peur d'une rencontre imprévue pour certains d'entre nous.

Il a donc été nécessaire de prendre des mesures face à ces animaux parfois agressifs ou se retrouvant sur les routes, créant ainsi des situations dangereuses.

En concertation avec la Gendarmerie, un arrêté municipal a été pris le 14 mars 2023 afin de sanctionner la divagation des chiens et de pouvoir verbaliser les propriétaires défaillants si nécessaire.

Nous comptons sur la vigilance des propriétaires afin qu'ils assument la surveillance de leurs animaux et les conséquences de leur divagation.



Démarches en ligne

Pour accélérer la digitalisation, la commune a récemment adhéré au programme **HubEE**. Cette plateforme sécurisée vous permet désormais d'effectuer les démarches suivantes sur le site www.service-public.fr:

- **Le Recensement Citoyen Obligatoire ou Recensement militaire** pour les jeunes de 16 ans

Une fois le jeune recensé en ligne, l'attestation de recensement sera directement déposée dans le porte documents de l'espace service-public.fr du jeune. Plus besoin de se déplacer en Mairie.

- **Le dépôt d'un dossier de PACS**

Nos services recevront directement votre pré-dépôt de dossier (cerfa et pièces justificatives). Nous vous contacterons ensuite pour l'enregistrement de votre PACS en Mairie.

- **La demande d'actes d'état civil**

Les demandes d'actes de naissance, de mariage et de décès des administrés.

NOUVEAU

C'EST TRES SIMPLE !

- ✓ On se connecte sur www.service-public.fr,
- ✓ On inscrit dans la barre de recherche une des trois démarches,
- ✓ On s'identifie avec FranceConnect et
- ✓ On se laisse guider.

Ces trois démarches peuvent s'effectuer également en Mairie

Démarches en Mairie

• Déclaration de meublé de tourisme

Vous voulez mettre en location votre résidence secondaire durant une courte période, comme par exemple durant vos vacances ou le week-end ?

Vous pouvez le faire en le déclarant en mairie. La démarche se fait sur le cerfa n°14004 qui vous sera fourni, ou vous pouvez le remplir directement en ligne sur www.service-public.fr /rubrique *déclarer en Mairie un meublé de tourisme*.

Un récépissé vous sera délivré. Votre demande sera transmise au service compétent de la Communauté de Commune Pays d'Apt Luberon à Apt qui vous contactera.

Vous devez également vous rapprocher du service des Impôts dont vous dépendez.

• Inscription rentrée scolaire 2023-2024

Les inscriptions pour la rentrée 2023-2024 à l'école de Lacoste sont en cours.

Au préalable, prenez contact avec la Directrice de l'école communale au 04 90 75 88 67.

Puis une inscription administrative en Mairie est nécessaire : un formulaire à compléter et des documents sont demandés pour la constitution du dossier de votre enfant. **+ d'infos en Mairie.**

• Inscription à la cantine scolaire

Les enfants déjà inscrits à la cantine : aucune démarche supplémentaire n'est à effectuer.

Les nouveaux élèves : un formulaire sera remis au moment de l'inscription administrative en Mairie ou le premier jour de la rentrée scolaire.

• Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique en Luberon

Vous envisagez des travaux de rénovation ou d'extension ? Des travaux d'isolation ? La réfection de votre toiture ou le ravalement de vos façades ? Le changement du système de chauffage, de ventilation ou des menuiseries ?

Les conseillers **France Rénov'** du Parc Naturel Régional du Luberon sont là pour vous aider et vous accompagner dans votre projet de rénovation.

Comment faire ?

⇒ Prenez rendez-vous avec l'architecte conseiller en Mairie.



Passons un bel été

Quelques petits rappels de bons sens et de savoir vivre

PAS DE TRAVAUX BRUYANTS

(marteau-piqueur, pelleteuse, bétonnière...) sur la commune **du 15 juin au 15 septembre de chaque année** conformément à l'arrêté municipal du 4 juillet 2014.

PETITS TRAVAUX BRUYANTS PEU

Horaires fixés pour les activités de bricolage, de jardinage, de piscine chez les particuliers:

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

(conformément à l'arrêté préfectoral du 12 août 2022)

BRUITS D'ANIMAUX

Les propriétaires d'animaux ou ceux qui en ont la garde sont tenus de préserver la tranquillité du voisinage de jour comme de nuit.

+ de renseignements en Mairie

POUR VOS TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN LUBERON

Service gratuit, co-financé par la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon

Conseils Techniques et Financiers :

- Pour élaborer votre projet
- Pour vos démarches administratives et vos recherches de financement
- Pour entreprendre vos travaux

PRENEZ RENDEZ-VOUS EN MAIRIE AVEC VOTRE ARCHITECTE-CONSEILLER

04 90 75 88 67 - www.parcnrluberon.fr/renovation-energetique

Logos: Parc Naturel Régional du Luberon, France Rénov', Région Sud, Département Vaucluse, CEE.

• Recensement militaire

**Vous avez bientôt 16 ans, pensez au recensement !
C'est obligatoire**

En Mairie avec votre pièce d'identité (passeport ou carte d'identité) et le livret de famille ou en ligne sur www.service-public.fr

Une attestation de recensement vous sera délivrée : elle est demandée pour le permis de conduire, le Baccalauréat, les concours et examens publics, et doit être faite avant vos 25 ans.

- Si vous êtes né(e) entre juillet et septembre 2007, **effectuez la démarche entre juillet et septembre 2023.**
- Si vous êtes né(e) entre octobre et décembre 2007, **effectuez la démarche entre octobre et décembre 2023.**

Une fois recensé vous serez ensuite convoqué par le Service National pour la Journée Défense et Citoyenneté (**JDC**).

L'attestation JDC et l'attestation de recensement sont des documents officiels à conserver sans limite de temps

Vous pouvez organiser votre journée d'appel en ligne sur www.majdc.fr, et dialoguer avec le service national.

En mairie ou en ligne !

• Inscription au registre nominatif communal

Les fortes chaleurs ont commencé !

Si vous connaissez une personne seule et âgée de + de 65 ans ou une personne handicapée de + de 60 ans sans aides extérieures ou une personne à la santé fragile qui nécessite une surveillance pendant les périodes de canicule ou lors d'épidémie comme nous l'avons vécu, n'hésitez pas à contacter la Mairie.

L'inscription des personnes vulnérables sur le registre nominatif communal permet à nos services de les contacter en cas d'urgence ou lors du déclenchement du plan départemental d'alerte et d'urgence. Ces données seront utilisées uniquement dans ce cas.

Pour + d'info

Mairie : 04.90.75.82.04 / mairie@lacoste-84.com

CANICULE INFO SERVICE : 0 800 06 66 66

En cas de malaise : 15 ou 112



La Mairie ♦

Accueil du public

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi
De 13h00 à 17h00

Accueil téléphonique

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi
9h00-12h00 et 13h00-17h00

Tél : 04.90.75.82.04

Mail : mairie@lacoste-84.com

Adresse : 27, place de la mairie

Les permanences

Le Maire et les Elus :

Sur Rendez-vous

Architecte Conseil :

2 vendredis par mois.
Sur rendez-vous en Mairie.

Députée du Vaucluse :

Les permanences de Bénédicte AUZANOT se font en mairie.
Veuillez contacter le secrétariat.

♦ L'Ecole communale ♦

Tél : 04.90.75.88.67

Adresse : 40, place des Tilleuls

♦ La Cure ♦

Agence Postale Communale

Bibliothèque Municipale

Office de tourisme

intercommunal

36, Place de l'église

Accueil du public

Lundi au Vendredi
9h00-11h30 et 13h30-17h00
Samedi 9h00-11h30

Tél : 04.90.06.11.36

Mails:

bibliotheque@lacoste-84.com

tourisme@lacoste-84.com

agencepostale@lacoste-84.com

Site internet :

www.lacoste-84.com

• Inscription au service des encombrants

Le ramassage des encombrants est un service proposé **gratuitement** par la commune. Il est assuré par les employés municipaux **le dernier jeudi de chaque mois** sur inscription en appelant la Mairie. Seuls les objets ne pouvant pas être transportés dans votre véhicule seront évacués.

Face à l'accroissement des demandes abusives, la commune se réserve le droit de refuser le retrait de certains encombrants.

• Demande de prêt de matériel

La commune met gratuitement à disposition des lacostois et des associations intervenantes sur la commune du matériel communal (tables, chaises...). Formulaire à retirer en Mairie. La demande doit être déposée 15 jours avant l'évènement.

Fête native de Lacoste

PLACE DE L'EGLISE

**Vendredi
28 Juillet
2023**

19H00 : • *Food truck Ela & Ju*, Cuisine du Monde ;
• *By RC Lacoste*, assiettes : Mix grill ou fraîcheur
des îles (salade/samoussas)
22H00 : **Concert Dixie Swing Parade**
Blues & Jazz – New Orléans (Entrée libre)

**Samedi
29 Juillet
2023**

15H30 : **Concours de Pétanque à la mêlée**, 2 joueurs -
3 boules, inscription 5€ par joueur, 100€ de prix+participations,
inscription à 14h30 au **Café de Sade**, tirage à 15h30
16h00 : **Course de garçons de café** – Inscription au Café
de France
19H00: **Bœuf Gascon à la broche** (élevé à Gordes) / **frites**
Inscription au 06 37 85 23 40, participation **19€ pour les adultes**,
9€ pour les – de 12 ans par le club de Foot de Lacoste (RC
LACOSTE) Pensez à amener vos couverts.
22H00 : **Soirée DJ David** (Entrée libre)

**Dimanche
30 Juillet
2023**

10H30 : **Jeux des enfants**, avec le Comité Communal des
Feux de Forêt
11H30 : **Apéritif offert par la Municipalité**,
15H30 : **Concours de boules mixte « non-stop »**, 2
hommes- 1 femme, inscription (5€ par joueur) **Place de
l'Eglise** à 14h30, tirage à 15h30, 100€ de prix + participations
-Finale obligatoire
14h30-19h : **Kids Castel Party 5***, Jeux pour enfants**,
buvette sur place, participation 7€/participant. Dans la limite des
places disponibles.

**Sous réserve des restrictions d'usage de l'eau*

***Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents*

Au Stade

Ce programme est réalisé par
l'Association le club de Foot de Lacoste (USL),
le Comité Communal des Feux de Forêt et la Municipalité

Pétards interdits. L'association, le CCFF de Lacoste et la commune de Lacoste
déclinent toute responsabilité en cas d'accident
Imprimerie spéciale - Lacoste